REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE – TRAVAIL – PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

REGION DU LAC-TCHAD

DEPARTEMENT DE WAYI

SOUS-PREFECTURE DE DOUM-DOUM

CANTON ALBOUT

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU CANTON ALBOUT

Période :Juillet 2015 à juin 2019

Elaboré par la population du cantonAlbout

Avec l'appui financier et technique de : Coopération Tchad- Union Européenne

Et l'accompagnement de SOSSAHEL INTERNATIONAL

Juin 2015

Table de matières

Liste de tableaux ..... **iii**
Liste des Abréviations ..... **iv**
Introduction **1**
1.1. Milieu physique **9**
1.1.1. Localisation géographique 9
1.1.2. Caractéristiques physiques 9
1.1.2.1. Relief 9
1.1.2.2. Climat 9
1.1.2.3. Hydrographie 10
1.1.3. Les ressources naturelles 10
1.1.3.1. Sols 10
1.1.3.2. Végétation et Flore 11
1.1.3.3. Faune 12
1.1.3.4. Ressources naturelles non renouvelables 13
1.2 Milieu humain **14**
1.2.1. Historique du canton 14
1.2.2. Caractéristiques démographiques 15
1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle 15
1.2.4. Organisations modernes 16
1.2.5. Les intervenants 16
1.2.6. Les infrastructures 18
1.3. Activités économiques **22**
1.3.1. Agriculture 22
1.3.2. Élevage 23
1.3.3 Commerce 24
1.3.4 Artisanat 24
1.3.6 Autres activités 25
II. Diagnostic participatif du canton et options de développement par domaine **26**
2.1. Agriculture, Elevage, pêche **26**
2.1.1 Résultats du diagnostic 26
2.1.2 Les axes prioritaires de développement 27

2.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme 27
2.2.1 Résultats du diagnostic 27
2.2.2 Les axes prioritaires de développement 28
2.3. Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, …)..... 29
2.3.1 Résultats du diagnostic 29
2.3.2 Les axes prioritaires de développement 29
2.4. Santé-Eau potable-Assainissement..... 30
2.4.1 Résultats du diagnostic 30
2.4.2 Les axes prioritaires de développement 30
2.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport 31
2.5.1. Résultats du diagnostic..... 31
2.5.2. Les axes prioritaires de développement 32
2.6. Affaires sociales-Genre 32
2.6.1. Résultats du diagnostic..... 32
2.6.2. Les axes prioritaires de développement 33
2.7. Gouvernance-Sécurité-Paix (y compris gouvernance au sein des organisations) . 33
2.7.1 Résultats du diagnostic 33
2.7.2. Les axes prioritaires de développement 34
III. Sommaire des grands axes de développement des différents domaines..... 35
IV. Projets de développement sur la durée du plan 37
4.1. Agriculture, Elevage, pêche 37
4.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme 39
4.3. Economie..... 39
4.4. Santé-Eau potable-Assainissement..... 41
4.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport 43
4.6. Affaires sociales-Genre 43
4.7. Gouvernance-Paix -Sécurité 44
V. Mécanisme de la mise en œuvre, de pilotage et de suivi du programme d'actions..... 45
Conclusion..... 51
Annexes 52

LISTE DE TABLEAUX

Liste de tableaux

Tableau I :Groupes des villages du canton Albout

Tableau II :Données pluviométriques

Tableau III : Essences d'arbres sauvages

Tableau IV :Succession des différents chefs de canton

Tableau V :Répartition de la population par catégories et âge

Tableau VI : Effectif des services techniques

Tableau VII : Etat des effectifs scolaires

Tableau VIII : Répartition des forages par groupes de villages

TableauIX : Superficies et productions céréalières

PHOTOS

Photos N۩ : Paysage dunaire peuplé de Balanites ae gyptiaca

Photos N۩I :Ecoliers devant la salle de classe

Photos N۩II: Les patients devant la salle de consu ltation

Photos N۩V : Les patientes devant la salle d'obser vation

Photos N۩ : Un forage offert par Alerte santé

LISTE DES ABREVIATIONS

ACTED : Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement

ADC : Association pour le Développement Cantonal

ALV : Animateur local Volontaire

CCD : Comité Cantonal de Développement

CDA : Comité Départemental d'Action

CT : Commission Thématique

COSAN: Comité de Santé

FAO: Organization of Food and Agriculture

UNICEF: United Nation International Children's Emergency Fund

UE : Union Européenne

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONDR : Office National de Développement Rural

PADL/GRN : Programme d'Appui au Développement Local et à la Gestion des Ressources Naturelles

PDL : Plan de Développement local

PNSA : Programme National de Sécurité Alimentaire

SIDRAT : Système d'Information pour le Développement Rural et Aménagement du Territoire

INTRODUCTION

Contexte général d'élaboration du PDL

Le processus de la décentralisation et de la gouvernance locale a été enclenché au Tchad depuis plus de deux décennies. Pour rendre plus opérationnelle cette approche il a été créé un ministère chargé de la décentralisation qui a pour mission le redécoupage des entités administratives en régions, départements, sous-préfectures et communes / cantons.

Ainsi le département de Wayi dans la région du Lac a vu ses entités appuyées par le Projet d'Appui à la planification dans les dix cantons. Ce Projet, fortement lié au processus de décentralisation est financé par la Coopération Européenne à travers le PADL/GRN. Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la réduction de la pauvreté des populations rurales. De façon spécifique les actions du projet permettraient de :

- Améliorer l'accès des populations aux services de base et développer un environnement économique favorable aux activités rurales et à la gestion durable de l'environnement.
- Accroître la participation et la responsabilisation de la population dans la mise en œuvre de leurs projets.
- Restaurer durablement les écosystèmes et favoriser la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Pour permettre l'atteinte des objectifs fixés il est mis en place des équipes et/ou catégories des personnes pouvant appuyer à l'identification et à la formulation des axes de développement du canton retenu. Elles ont la mission d'aider les communautés à reconsidérer ses acquis et faire en sorte que les changements soient opérés pour le bien être des populations ou des collectivités locales. Chemin faisant elles doivent se servir d'un outil de planification pour permettre de dégager les problématiques de développement et déceler les maux qui minent leur émergence. Cette action se passe par l'identification concertée des priorités et leur traduction en actions exécutées suivant un planning bien défini.

Elle a permis d'engager la communauté locale, sous-préfectorale, départementale et régionale dans la mobilisation des efforts pour un décollage en vue de vivre dans de meilleures conditions.

C'est à travers cette démarche que le canton Alboutqui est l'un des trois cantons de la sous-préfecture de Doum-Doum a bénéficié de l'appui de l'organisation SOSSAHEL International pour la planification de ses actions à court, moyen et long terme.

Lors de cette démarche plusieurs problèmes majeurs qui bloquent de décollage économique, sociale et culturelle ont été répertoriés et les pistes de solutions retenues.

Il convient de rappeler aussi que le canton Albout dispose des potentialités de productions telles que les ressources naturelles(Ouadis) et les ressources humaines(une population estimée encore jeune).

Il est cependant nécessaire de rappeler que plusieurs programmes, projets et services technique de l'Etat ont mené des actions de développent dans le canton. Ces actions

ont concernées l'appui à la production, à la préservation de l'environnement, à la lutte contre les maladies animales et humaines et à l'installation des forages dans certains villages.

Toutes ces actions réalisées n'ont pas permis de couvrir la population sous-préfectorale du moins le canton d'Albout. Ces populations vivent une dépendance et font faces aux problèmes qu'elles rencontrent et essaient d'en trouver des solutions appropriées.

Enfin de cette mission de planification, il est retenu que le document qui sera validé sera transféré à la communaut cantonale. Cette dernière à travers des cadres de concertations mis en place (Comité inter-villageois de développement (CIVD) et le Comité Cantonal de Développement (CCD)se chargera de la mise en valeur du plan local de développement. Lequel plan de développement local est un instrument qui permettrait de négocier les financements auprès des partenaires techniques financiers.Le porteur des actions reste le comité cantonal de développement qui a été appuyé par les services techniques locaux et les autres structures d'appui qui sont les ONGs.

Méthodologie d'élaboration du PDL

La production d'un outil de travail de part sa nature résulte d'une démarche qui tient à son aboutissant. C'est aussi le cas du présent document de planification des actions qui est la somme de contributions de plusieurs rencontres de concertations entre les populations rurales des villages et les autres acteurs de développement qui interviennent dans le canton via son chef lieu. La bonne démarche était celle d'impliquer toutes les composantes afin qu'elles comprennent le sens de la planification et à la longue s'approprier les acquis de ce plan. C'est dont par une approche participative que les communautés ont valablement participé à toutes les étapes du processus avec l'équipe exécutante du projet.

De cette planification dite participative ; toutes les couches en occurrence les autorités administratives, les organisations des producteurs(OP), les services déconcentrés de l'état et les autorités traditionnelles sont impliqués dans le processus.

Une logique d'intervention a permis de conduire objectivement les étapes de cette planification qui sont les suivantes :

Etape 1 :information et sensibilisation des autorités et de la population sur l'intervention du projet et les résultats attendus.

Pour informer les différentes couches, il a été organisé plusieurs rencontres et ateliers qui sont :

- Un atelier de lancement à Bol, chef lieu de la région.

Cet événement d'une importance capitale a été réalisé à Bol ce 23 mai 2013 dans les locaux de la SODELAC. L'objectif de cette rencontre est d'informer les autorités régionales et les délégations techniques régionales sur le contenu du projet.C'est aussi l'occasion qui a permis aux différents acteurs de mieux cerner les contours du projet (son contexte, ses objectifs, ses résultats attendus, les démarches de mise en œuvre et les actions à rétrocédées aux populations bénéficiaires).

Une contribution technique par les autorités régionales est aussi souhaitée pour appuyer l'équipe exécutante du projet.

- Une réunion départementale d'information à Ngouri.

Le démarrage des activités du projet a été effectif le 30 mai 2013 en présence des autorités départementales, des responsables des services techniques déconcentrées de l'Etat, de dix chefs de cantons et divers représentants des associations.Cette rencontre s'est tenue dans les locaux de la Société de Développement du Lac (SODELAC) et a servi de cadre d'information et de sensibilisation sur le projet d'appui à la planification locale Elle a été animée par l'équipe de la coordination et celle du projet.

Le public venu nombreux pour la circonstance a été informé et sensibilisé sur le processus de la planification, l'implication et la participation directe de la population bénéficiaire des actions du projet.C'est un appel à l'appropriation du projet par les populations de chaque canton dont celle du canton Albout. Au cours de ce processus il est sollicité la présence et aussi l'implication directe des responsables techniques pour aider à la formulation des grands axes prioritaires de développement des cantons. C'est là une participation active de ces autorités techniques pour donner un empreint aux actions retenues par les populations.

Des questions de compréhensions ont été posées suivies des débats autour des points pertinents tels que la contribution de différentes couches aux processus d'élaboration et les cahiers de charges des commissions. Ces points ont été éclairés par l'équipe du projet.

- Une réunion cantonale d'information

Cette réunion est réalisée dans le chef-lieu du canton à Albout ce jour 28 décembre 2013 dans la cour cantonale. Ce sont le Chef de canton et ses notables, les chefs de villages accompagnés de leurs notables qui étaient présents à cette réunion.Les thèmes d'animation ont porté sur l'intervention du projet, les critères et le choix des représentants des villages. Ces derniers ont la mission de participer aux réunions de groupe de villages. Une part de responsabilité est attribuée aux chefs de villages qui doivent en tout animer les autres membres à se donner pour la réalisation des objectifs attendus. Au cours de cette réunion deux moments forts ont retenu l'attention des participants ; il s'agit :

- ✓ La mise sur pied d'un comité chargé de suivre et d'appuyer l'équipe du projet au début du processus de planification. Sa mission est provisoire car il est appelé à disparaître une fois le comité cantonal de développement mis en place. Il est composé de 3 membres dont : 1 président, 1 secrétaire général, 1 trésorier ;
- ✓ Un répertoire des villages qui compose le canton a été établi. Ce sont en tout quarante un (41) villages qui sont recensés.Au vue de la liste de ces villages il ya eu un regroupement des villagesentrois groupes disposant chacun un nombre variable de villages. Un village de référence est retenu pour la tenue des rencontres et supposé être un lieu de concertation intervillageois. Des critères censés faciliter le regroupement des villages du canton par groupe de village sontengagés avec les participants eux-mêmes. Il s'agit entre autre de :
  - La distance séparant les villages ;
  - Les lieux de prière de vendredi (villages abritant de grandes mosquées pour les prières ;
  - Les références antérieures de bureaux de vote.

Tableau I : Groupes des villages du canton Albout

Groupe de villages	Nom des villages par groupe
Groupe 1 (17 villages)	**Albout: Lieu de Concertation des Villages** Bourtolé, Nguirromkayouri, Ammari1, Ammari2, Bblonga, Doum-Doum Mai, alagorno, AmmariKouka, Malboursari, Nguirromkototi, NguirromDinarti, Bla bora, AlboutKaroua, Gnoumwouta, Adawoliri, Soulouti,
Groupe 2 (13 villages)	**Dillairomkeiri: Lieu de Concertation des Villages** Adam assari,DilaromKarati,DilaromBourtati,Bourtolet,AlhadjZakarati,Mamadou ,DilaromMarai,Gro Byline,DilaromAlhadj Tarti,Dar ngouma 1,Dar Ngouma 1,DilaromMoussari
groupe 3 (11villages)	Kalerom Ouest **: Lieu de Concertation des Villages** KaleromNguidye, Dar Kaya 1, Mbodorom, Seitchirye, Dar kaya 2, Doum Doum Mai Mal, DeleyeMboderi, Bonnet, konguilia, MbodouKitchiri

- Les réunions avec les populations villageoises

C'est une des plus importantes phases car elle permet de livrer les informations et aussi de sensibiliser au sujet des actions du projet. Elle est la suite logique de la rencontre au niveau cantonal qui a débouché sur la responsabilisation des chefs présents à restituer le contenu de la rencontre cantonale et aussi la mission du comité cantonal de suivi à atteindre les villages absents par cette même action de sensibilisation. Ce travail de suite a été organiséet appuyé grâce au concours de l'animateur du projet.

Ces rencontres de restitution en plus de celle réalisée au niveau cantonale a permis de donner de larges informations et de sensibilisation de la base. Durant six(6) jours les acteurs locaux de développement ont couvert tous les villages du canton. Les points les plus sensibles retenus et discutés sont entre autre :

- ✓ La Clarification des rôles de chaque acteur dans le processus de planification ;
- ✓ La responsabilisation des populations dans l'identification, la planification et la mise en œuvre des actions de développement ainsi que leur contribution effective ;
- ✓ La désignation des représentants des villages pour participer aux réunions dans les groupes de villages.

- Les réunions avec les représentants des groupes de villages

Etant donné que les groupes de villages sont constitués et que les habitants sont informés et sensibilisés sur le projet ; il est important de mettre les délégués de ces groupes de villages devant leur responsabilité. A ce sujet trois rencontres ont été réalisé dans chacun des villages appelés villages de concertation. Ces réunions qui ont une durée d'un jour sont réalisées pendant la période du 22 au 26 février 2014.Les sujets abordés sont axés sur les rôles et les responsabilités des bénéficiaires dans le processus de développement. Lequel processus appelle la participation de toutes les couches. Il est cependant important de déléguer le pouvoir d'organisation à une personne qui doit être porteuse de la voix des villages. C'est le lieu de désigner un animateur local volontaire pour chaque groupe de village.

Un critère de choix des animateurs locaux s'est imposé ; il s'agit pour être retenu savoir lire et écrire en français ou en arabe littéraire, parler la langue du milieu (le Kanembou) ,connaitre le milieu et être disponible pour un travail bénévole, être actif au sein de la communauté, résider dans l'un des villages du groupe.

C'est à cela que les animateurs locaux volontaires sont choisis et les comités inter villageois mis en place et établis devant leur responsabilité.

La structure inter villageoise de développement est composée de 13 personnes. Elle est installée dans chacun des 3 groupes mise en place dans le canton et les membres doivent collaborer avec les animateurs locaux volontaires, l'animateur du projet et les membres du comité cantonal de développement.

Etape 2 : Formation des animateurs locaux volontaires et des membres du comité de suivi

Pour s'assurer de la qualité du travail des animateurs et des membres du comité de suivi ; il est organisé en date du 11 au 13 septembre 2013 (soit 3 jours) une formation dont le thème est axé sur l'initiation au remplissage de fiches de collectes des informations et l'utilisation des outils de diagnostic participatif. L'exercice consistait aussi à connaître et reproduire la carte de l'espace inter-villageois et la reproduction de l'arbre à problème. Ces formations sont animées par l'équipe exécutante du projet.

Etape 3 : Le diagnostic technique et participatif

A travers ce diagnostic technique il s'est dégagé une connaissance d'ensemble et ce par secteur qui prévaut dans le canton et qui s'inscrit dans la logique de développement.Pour mettre au point ce plan il était indispensable de bien connaître le territoire cantonal aussi bien les atouts sur lesquels s'appuyer pour relever les faiblesses constatées. Ce diagnostic du canton a été réalisé grâce à l'appui technique de l'équipe du projet au cours de la période allant du 16 septembre au 21 novembre 2013 soit soixante un (61) jours. Deux étapesont permis de réaliser ce diagnostic :

- ✓ Une étude du milieu

Lors de cette étude des informations de base sont recueillies.Les données collectées sont portées sur le milieu physique, les activités économiques, les secteurs sociaux, les organisations paysannes existantes. Les sources de ces données émanent des collectes des données fournies par les animateurs locaux volontaires, les entretiens auprès des différents services déconcentrés de l'Etat, de l'Administration territoriale,

des autorités cantonales et les personnes ressources rencontrées. Elle est réalisée du16 septembre au4 octobre 2013 auprès de ces personnalités précitées.

Etape 4 : Le diagnostic participatif

C'est lors des assemblées regroupant les représentants villageois que ce travail est réalisé avec le souci d'énumérer tous les problèmes qui minent le développement des villages, de pouvoir les analyser et aussi de définir les causes pour chacun des domaines d'action. Ces assemblées sont organisées dans chaque groupe de village avec l'appui de l'animateur du projet. Les domaines les plus sensibles sont :

- ✓ L'agriculture et l'élevage ;
- ✓ La gestion des ressources naturelles ;
- ✓ L'économie ;
- ✓ La santé-eau potable-assainissement ;
- ✓ L' éducation-jeunesse-culture-sport ;
- ✓ Les affaires sociales-genre ;
- ✓ La gouvernance (y compris gouvernance au sein des organisations)

Ce travail est réalisé du 04 octobre au 14 novembre 2013.

Il ya eu aussi une grande assemblée générale de diagnostic participatif qui a regroupé les délégués des groupes de villages(10 membres par comité inter-villageois). Lors de ces assises, les délégués ont la charge de valider les résultats obtenus lors de diagnostic par groupe de villages.

Cette assemblée générale de diagnostic participatif a été réalisée du 20 au 21 novembre 2013 à Albout.

Etape 5 : Les travaux en commissions thématiques

La validation des résultats obtenus lors du diagnostic permet une progression dans la formulation et le cadrage des thèmes spécifiques. Cette approche est mise en place conformément aux domaines essentiels retenus. Des commissions thématiques devraient en principe siéger pour examiner avec les délégués des villages les résultats et aider à la formulation des thèmes spécifiques et des actions jugées prioritaires.

Les équipes ont eu des difficultés de se rencontrer à cause de l'insuffisance des agents techniques sur le terrain. Pour permettre la réalisation et l'approfondissement des thèmes une équipe restreinte composée des différents agents des principaux services techniques opérant dans le secteur rural (agriculture, eaux et forêt, élevage, santé, éducation, affaires sociales) avec l'appui du comité du suivi et l'équipe du projet. Ces travaux sont réalisés dans le chef-lieu du canton du 20 au 22 décembre 2014.

Etape 6 : Restitution des travaux en commissions thématiques

Les examens des thèmes ont permis de situer les réels problèmes, les solutions et les orientations des axes prioritaires. Ces résultats sont restitués aux responsables des groupes. Le but de cette rencontre était aussi de garantir l'appropriation des actions retenues par l'équipe technique composée de plusieurs secteurs de développement.

C'est l'occasion de se situer sur la localisation et de déterminer les porteurs des projets identifiés. Pour permettre l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre ;il a été discuté et clarifié la participation qui peut être en nature ou en espèce.

C'est une concertation qui a été réalisée du 24 au 25 décembre 2014.

Etape 7 : L'assemblée générale cantonale d'adoption et de priorisation des projets

C'est une phase importante qui a permis à l'équipe technique de restituer les résultats obtenus à tous les autres délégués réunis en assemblée générale. Les présentations sont issues des travaux de concertations et sont rediscutés en assemblée générale pour une harmonisation finale. Au cours de cette assise les points forts échangés par les participants sont :

- ✓ les enjeux de développement du canton ;
- ✓ la localisation, les coûts et les porteurs des projets ;
- ✓ l'intérêt d'une forte mobilisation autour des projets inter villageois ;
- ✓ la stratégie de mobilisation des ressources locales ;
- ✓ la priorisation des projets dans la durée du plan.

Cette assemblée générale s'est tenue le 30 mars 2015devant la cour cantonale.

Etape 8 : Rédaction du PDL

Le plan de développement du canton Albout est élaboré par les populations, le comité cantonal de développement et l'équipe technique du projet. Il est multisectoriel et peut être financé par plusieurs bailleurs. Il présente en effet des actions dont les caractéristiques sont les suivants :

- ✓ Les actions pouvant être réalisés grâce à l'appui des partenaires de proximité(SODELAC,GIRAFE) ;
- ✓ Les actions exigeant la mise en œuvre d'un microprojet établi par le comité cantonal de développement ;
- ✓ Les actions dont les réalisations reposent sur des fonds à rechercher auprès de l'Etat ou des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ Les actions concernant plusieurs villages dont les innovations peuvent provenir de la diligence des comités et l'éveil des couches sociales.

Au cours de la rédaction, tous les points relevés et qui constituent des insuffisances ont été intégrés. C'est aussi sur la base d'un canevas que le document du PDL a été rédigé.

Etape 9 : Finalisation du PDL

Toutes les observations faites lors des assemblées ont été intégrées par l'équipe de la rédaction. Ainsi au cours d'un atelier organisé au sein de l'équipe du projet, des échanges se sont déroulés pour les harmonisations finales des actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de développement. Les parties incluses à la rédaction ont apporté des observations sur le respect des normes techniques et la gestion concertée des ressources naturelles.

Etape 10 : Validation du PDL par le CDA

La validation du PDL a lieu lors d'une séance organisée par le CTD, séance au cours de laquelle les membres du CCD répondent aux questions posées par les membres du CTD. Toutes les observations de fond faites par le CDA sont ensuite prises en compte par les membres des CCD en vue de les intégrer dans le PDL avant sa diffusion.Cette session de validation a été réalisée le 30/07/2015 àNgouri.

Etape 11 : Diffusion du PDL

Après intégration des dernières observations des membres du Comité Départemental d'Action (CDA), il appartient à l'équipe cadre de développement du canton d'assurer la multiplication de la dernière version et procédé enfin à la diffusion.

Le comité cantonal de développement a fait une restitution à la base. Il est aussi le porteur des projets consignés dans le plan et sa mission continue reste la recherche de financement nécessaire à la réalisation des actions retenues.

1.1. MILIEU PHYSIQUE

1.1.1. Localisation géographique

Le canton Albout est situé à 132 Km environ de Bol chef lieu de la région du Lacetenviron 60 Km de N'gouri chef-lieu du département. Il est distant de 7km du chef-lieu de la Sous-préfecture Doum-Doum.

Il est limité au Nord par le cantonIsseirom, au sud par le canton Kamenbous de Massakory et canton Kouri kali de kouloudia, à l'est par le canton Amerom et à l'ouest par le canton Malloum.

Sur le plan Administratif, il dépend de la sous-préfecture de Doum-doum, département de Wayi. Le chef lieu de canton est localisé à Albout et la distance qui le sépare du village le plus éloigné est de 15 km. Selon les informations obtenues auprès des autorités cantonales, le canton compte 41 villages pour une population estimée à 10.807 habitants.

1.1.2. Caractéristiques physiques

1.1.2.1. Relief

Le relief du canton est caractérisé par la présence des dunes de sable et des zones de dépression qui constituent les Ouadis. Les dunes sont généralement orientées du nord au sud et en perpétuel mouvement provoqué par le vent. Le relief est accidenté à cause de la présence des ouadis et des dunes de sable.

1.1.2.2. Climat

Le climat du canton Albout est de type sahélien, caractérisé par l'alternance d'une longue saison sèche qui dure 8mois et s'étale de mi-octobre à mi-juin et une saison pluvieuse qui s'étale sur le reste de l'année. La pluviométrie moyenne annuelle tourne autour de 366,46 mm, mais les perturbations climatiques font que par moment on peut enregistrer des quantités inferieures. Au cours de certaines années, les pluies sont parfois précoces (entre avril et mai) et elles ne permettent pas l'installation correcte des cultures. Les paysans arrivent à perdre les semences en cas de rupture.

Le régime des vents principaux est dominé par :

- L'harmattan qui souffle en saison sèche, caractérisé par un vent sec et chaud venant du nord-est vers le sud ouest pendant le mois de novembre à mars.
- La mousson, en provenance du sud-ouest souffle vers le nord. C'est est un vent froid et humide qui souffle pendant le mois de avril à octobre.
  Le point de convergencede ces deux vents appelé front inter tropical (FIT) provoque des précipitations.

La température moyenne annuelle dans le canton est de 28℃. Le régime thermique conjugué aux variations des pluies induisent trois types de saisons à savoir :

- Saison sèche fraiche (novembre à février) pendant laquelle la température moyenne mensuelle est de l'ordre de 23℃, (l'harmat tan) ;

- Saison sèche et chaude (mars à mi-juin) pendant laquelle la moyenne mensuelle de température maximale atteint 38℃ en avril (gran de chaleur). Et la température moyenne mensuelle dépasse 31℃ entreavr il et juin ;
- Saison de pluies (mi-juin à début octobre), saison pendant laquelle le régime thermique est intermédiaire avec des températures moyennes mensuelles allant de 28 à 30℃.

L'existence de ces trois saisons offre les possibilités aux producteurs de faire trois récoltes en une année sur une même parcelle si toutes les conditions optimales sont réunies : notamment le système d'exhaure, l'irrigation, l'aménagement des ouadis, la maitrise des techniques culturales etc.

Tableau II : Données pluviométriques

Campagnes agricoles	Quantité des pluies en mm	Nombre de jours de pluies	Période de pluies	Mois de pluies de maxi
2010-2011	368,7mm	30jours	juin, juillet, Aout, septembre, octobre	Aout
2011-2012	272,7mm	27jours	Juin, juillet, Aout, septembre, octobre	Aout
2012-2013	435,9mm	31jours	Juin, juillet, Aout, septembre, octobre	Aout
2013-2014	384,6mm	27jours	Mai, Juin, juillet, Aout, septembre, octobre	Aout
2014-2015	370,4mm	28jours	Aout à octobre	Aout

Source : station météorologique SODELAC de Doum-Doum

1.1.2.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique est inexistant. Pendant les périodes de crue, les eaux se déversent sur les bas fonds formant ainsi quelques mares temporaires.

Le déversement de ces eaux favorise une humidification des zones de pâturage. Ainsi pendant la saison pluvieuse, on observe la présence des éleveurs nomades autour des ouadis. La nappe phréatique est moins profonde lorsqu'on va de l'ouest à l'est respectivement de 3 à 10 m de profondeur.

Là où ces eaux affleurent les sols, elles constituent une source pour l'alimentation deshommes, des animaux et un usage pour la production agricole (irrigation des parcelles aménagées).

1.1.3. Les ressources naturelles

1.1.3.1. Sols

Les sols fréquemment rencontrés dans le cantonAlbout sont de type sablo-argileux et sablo-limoneux. La texture sableuse est la plus fréquente à cause de la présence des dunes. Ces dunes qui semblent mobiles occupent des superficies cultivables et

provoquent un ensablement des polders. Sur ces sols sableux est cultivé le mil penicillaire (Pennisetum typhoïdes).Cette espèce est la plus labourée dans le canton.

Dans les Ouadis on trouve des sols argilo-limoneux où se pratiquent les cultures de contre saison (maraîchères)et des cultures pluviales comme le maïs. Les sols des Ouadis ont des caractéristiques agronomiques importantes. Une difficulté liée à l'exploitation des sols reste l'appropriation de terre par un groupe de personnes. Le problème d'accès au foncier constitue un facteur limitant pour certains ménages. Selon les sources de l'enquête auprès des populations, il ya en tout 5565,50 ha de terres exploitées pour une population cantonale exprimée à 10.807 habitants ; soit une moyenne de 0,51ha de terre par habitant. Bien que le ressort territorial n'étant pas défini pour s'assurer de la superficie totale du canton, il est cependant évident de dire qu'au moins une portion de terre cultivable devrait être attribuée et mise en exploitation par les habitants. Ceci ne serait pas une évidence aussi si on tient compte du nombre des ménages recensés(610) dont chacun doit avoir une superficie moyenne exploitable estimée à 9,12 ha.

En somme, il ne se pose pas de problème d'insuffisance de superficies cultivables dans le canton. Néanmoins il est à noter que les sols dunaires occupent de grandes superficies et les terres de ouadis supposées fertiles ne sont pas mises en culture. Ce qui oblige les producteurs à se déplacer dans les cantons voisins où ils peuvent avoir accès aux polders.

1.1.3.2. Végétation et Flore

La végétation du canton est du domaine de la steppe. Le couvert végétal dans le canton est assez diversifié. On y rencontre aux abords et dans les ouadis des essences telles : *Acacia nilotica* (kangara), *Faidherbiaalbida* (karou), le *Calatropisprocera* (Kaya), le palmier dôme (kirtchim), *Balanites egyptiaca* (kongué), *Zizyphus Mauritiana* (Soullou), *Acacia Seyal* (karanga), *Salbadorapersiaca* (kayou)… etc. Ces essences colonisent les aires de production et aussi forment une richesse dans la protection et le maintient de l'écosystème.

Cette végétation n'est pas protégée à cause de la pression due au surpâturage et à la destruction par les pachydermes (éléphants). La mauvaise gestion des ressources entrainée par l'action de l'homme dénude la végétale et permet une porte ouverte à l'ensablement des terres agricoles. Les conséquences sont entre autres le manque de renouvellement végétal et la baisse de la production agricole. Devant cette pression il ya lieu de développer une politique environnementale axée sur la reforestation et la restauration des sols appauvris. On note aussi la présence de formations herbacées constituées principalement des graminées annuelles telles que : *Aristidamutabiles, Aristidahordocéa,*etc. ... Ces formations herbacées constituent une source d'alimentation du bétail.

Tableau III : Essences d'arbres sauvages

N°	**Nom botanique**	**Nom local (Kanembou)**
01	*Acacia nilotica*	Kangar
02	*Faidherbianaalbida*	Karou

04	*Calantropisprocera*	Kaya
05	*Palmier dôme*	Kirtchim
06	*Zizyphus mauritiana*	Soullou
07	*Acacia seyal*	Karanga
08	*Salvadorapersiaca*	Kayou

Photo N۹ :Un paysage dunaire peuplé de *Balanites aegyptiaca*

1.1.3.3. Faune

La faune sauvage terrestre devenue rare, est composée des petits animaux tels que : la gazelle, l'écureuil, le chacal, le singe et plus rarement l'hyène. On remarque la présence des pachydermes (éléphants) saisonniers qui apparaissent pendant le mois de février à juin.Plusieurs espèces sont devenues rares à cause de la déforestation et la sécheresse dans les zones exondéesquidéfavorisentledéveloppementdu couvert végétal.

La faune aviaire est constituée de diverses espèces d'oiseaux qui vivent dans une niche qui leur est favorable. Ces espèces sont nombreuses et se retrouvent autour des points d'eau. Cellesfréquemmentrencontrées sont : *les mange-mil, les canards, les cigognes, les pélicans, les vautours, les outardes, les grues couronnées* etc.

Pour sauvegarder cette richesse faunique il a été mise en place une équipe de veille dirigée par l'inspection forestière pour la protection des espèces animales en voie de disparition.

1.1.3.4. Ressources naturelles non renouvelables

Vu son éloignement avec les eaux du lac, le canton Albout ne regorge pas de ressources minières exploitables par contre la population s'approvisionne en natron dans les ouadis se trouvant dans le canton AmerometMalloum.

1.2 MILIEU HUMAIN

1.2.1. Historique du canton

Vers le 13éme siècle, le peuple Kanguina était le dirigeant du royaume Kanem-Bornou. A cette même époque, les foulbés et les kotoko ont envahi le Royaume et conquit la ville de BourmiKasambarou en disloquant les gouvernants qui sont descendu du Kanem en 5 groupes d'ethnies Kanguina dont : Malla à Doum- doum et Albout actuel, Ngalana à Malloum, Kaoua à Amerom, Angourté à Michemiré et Soulou à Djougou (Mao).

Le peuple kanguina a des clans alliés qui sont : Koubouri, Doua, Kafa, Adea.

Le kanguina Malla est le chef detribut de Kanguina et des alliés. Chaque groupe a son autonomie de gestion avant l'ère coloniale.

En 1900, les colons français conquirent l'envahisseur Rabah et la communauté Fissané de la Lybie. Ils installèrent le royaume du Kanem puis distribuèrent de chefferies traditionnelles à chaque groupe autonome. Mais les groupes kanguina Malla de Doum-doum et d'Albout refusaient l'offre des français, et confiaient leurs part à leur oncle maternel chef de la communauté yarwa.

Après 30 ans de la colonisation, la France préoccupée par la préparation de la seconde guerre mondiale de 1939 -1945, regroupait les cantons, en un grand cantonna pour faciliter leur gestion. C'est ainsi que les 3 cantons de Kouri furent fusionner (Yarwa, Ngarangou et Isseirom) en un seul canton. Le fils de Brahim Kabouloumi d'Isseirom était nommé le chef de canton Kouri en avril 1933.

Le chef de canton d'Isseirom est appuyé par des gardes coloniales, arrête tous les leaders de kanguina Malla pour envoyer à Brazzaville pour la construction de chemin de fer. Après cette opération, Ali Ngara intervient pour libérer ses partisans. Avec la complicité de chef de canton d'isseirom, celui-ci à été fusillé par les gardes coloniales. Après l'assassinat de ce leader, son cousin BoukarMbodou prend la tête de la communauté kanguinaMalla.Il a conduit cette communauté vers le canton kanembou à Massakory, préfecture du Chari Baguirmi Jusqu' à 1962, date à laquelle la préfecture du Lac a été créée.

Compte tenu de découpage administratif cette communauté appartient à la préfecture du Lac. Avant la mort de BoukarMbodou, celui- ci a désigné AdjiMoutaye comme son successeur. C'est ainsi que AdjiMoutaye a porté sa candidature au poste de futur chef de canton d'Albout. Après l'élection, il a remporté et devient le premier chef de canton d'Albout en 1962. Il avait géré le canton sans acte officiel, jusqu'en octobre 1994, conformément à arrêté n°1865/PR/MIS/DC/DL/SGT /94.

Tableau IV : Succession des différents chefs du canton

N°	Noms et Prénoms	Date	Durée de règne
01	AdjiMoutaye	1962 à 2011	49 ans
02	M'bodouAdji	2011 à nos jours	En cours

L'événement majeur qui a marqué le canton sont les sécheresses de 1974 et 1985.

1.2.2. Caractéristiques démographiques

Selon les données recueillies lors des études du milieu, il ressort que le canton Albout compte en 2014, une population de 10.807 Habitants. Cette population est répartie en quatre catégories avec des fréquences suivantes :

Tableau V : Répartition de la population par catégories et âge

Population totale	Hommes (+ de 18 ans)	Femmes (+ de 18ans)	Jeunes (7à 16 ans)	Enfants de 0 à 6 ans
10.807	2.688	4.416	2.129	1.574
Taux	24,87	40,86	19,70	14,57

Elle est composée en majorité des autochtones qui sont les Kanembou.Il existe quelques ethnies minoritaires qui résident sur le terroir en occurrence les tribus telles que les Goranes, les Saras et les Arabes. Ces tribus vivent en harmonie avec les autochtones.

1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle

Il existe plusieurs organisations socio culturelle et politique dans le canton.

Comme les autres entités locales, le canton d'Alboutest dirigé par un chef de canton appelé «MAI ». Celui –ci est assisté d'un adjoint appelé « Yerima » et dont la vraie tâche est la tenue des affaires administratives cantonales (secrétaire).Le « Mai » est aussi entourés des notables qui siègent dans la cour cantonale. Le chef de canton est chargé de prévenir et régler les conflits, maintenir l'unité et la fraternité entre les populations de son canton. Il a au sein de son administration un service chargé de la collecte des recettes relatives aux taxes civiques. Le chef de canton représente une autorité morale dans sa circonscription. Les jugements se passent devant la cour cantonale en présence des notables et des goumiers. Ces derniers sont sous la responsabilité du chef de canton ou de Yerima. Ce sont des envoyés qui se déplacent à dos de cheval et ont la charged'exécuter les décisions prises depuis la cour cantonale.

Les activités de la jeunesse sont organisées autour d'un noyau représenté par un jeune qu'on appelle « cherki ». Ce jeune est assisté d'une femme appelée « goumsou » dont le rôle est l'organisation de la jeunesse féminine.

La majeure partie de la population de ce canton est de confession musulmane. En ce qui concerne les cérémonies religieuses, elles s'effectuent sous la responsabilité des chefs religieux qui sont des imams. Les fêtes les plus importantes dans le canton sont : la fête marquant la fin du ramadan et la fête de la tabaski ou fête de mouton. Ces fêtes sont des véritables occasions de réjouissance populaires. Plusieurs ressortissants du canton reviennent pendant cette circonstance pour fêter en famille.

Le mariage se fait selon la coutume musulmane. Il consiste en une demande de main de la fille par la famille du prétendant. Les parents de la jeune fille la consulte pour obtenir son accord ou son refus à cette demande de main. Cependant, dans la pratique locale ce sont les parents de la jeune fille qui décident à sa place. Le mariage n'est pas seulement l'union entre l'homme et la femme mais un rapprochement entre deux familles. Le montant de la dot est fixé par la famille de la fille.

Le problème qui se pose dans la communauté est celui du mariage précoce et forcé qui a pour conséquences l'abandon du foyer par la femme, les difficultés d'accouchement, les mortalités maternelles et néo natales, les fistules obstétricales, etc.

En ce qui concerne la gestion du foncier, dans les faits, la terre appartient à la communauté villageoise ou clan qui s'est installé en premier sur le terroir. C'est ainsi que les chefs de village et les chefs de terre restent les principaux responsables de la terre. Ils sont chargés à ce titre par le chef de canton de partager la terre entre les villageois, d'attribuer des parcelles à ceux qui en font la demande et enfin de veiller aux cérémonies rituelles ;

Cependant, il existe de nos jours des familles qui disposent du droit d'usage des terres conféré à leur lignée. Ces personnes sont les plus nanties de nos jours.

1.2.4. Organisations modernes

Les organisations des producteurs (OP) au niveau du canton Albout telles quelles associations et les groupements ne sont pas bien organisés ou inexistants dans certains villages. Ceci-ci est dû au manque de sensibilisation de la population pour une prise de conscience de son devenir.

Au niveau du service d'appui au développement (SODELAC) opérant dans le canton, il existe un répertoire de seize (16) organisations exerçant à titre de groupements qui sont recensés. Parmi ces organisations, on note 5 groupements mixtes, 1 groupement féminin et 10 groupements masculins. La plupart de ces groupements sont de vocation agricole. Certains détiennent des textes statutaires et une autorisation de fonctionner. Bien que disposant des textes de base qui régissent les membres ; ces organes n'assument pas leur engagement quant à la tenue des réunions et rencontres. Au fait on se rend compte que ces groupements n'ont pas d'objectif mais le sens de se mettre en groupe leur permettra de bénéficier des aides extérieures.Certains aussi mènent des activités à caractère social (soutenir les membres pendant les cérémonies mariage, baptême etc..

Deux groupements de défense sanitaire (Nengatoula et Yimouta)de Albout ont eu des crédits d'un montant de 300.000 frs chacun.Ces sommes ont servi au fonctionnement des activités d'auto-défense des animaux.

1.2.5. Les intervenants

Plusieurs organisations non gouvernementales(ONG) interviennent dans la Sous-préfecture de Doum-Doum. Chacune d'elle dans la logique de ses interventions mène des actions en faveur des populations rurales. Ainsi on observe dans le canton Albout des organisations suivantes :

- SOS-SAHEL International ; un partenaire qui intervient à travers 2 projets dont l'un appuie les collectivités cantonales à la planification locale des actions de développement dudit canton.
  La deuxième action de cette même organisation consistait au renforcement des capacités locales à la gestion concertée des Ouadis pour améliorer la sécurité alimentaire. Il ya en tout 3ouadis qui sont aménagés et mise en exploitation.

Cette dernière action mise en œuvre par SOS SAHEL permet de gagner la confiance de la population qui voit les réalisations concrètes alors le plan de développement n'est pas encore validé.

- L'ONG médicale humanitaire Alerte santé financé par ALIMA opère dans le domaine de prise en charge des enfants malnutris dans 2 sous-préfectures du département de Wayi ainsi que le renforcement en ressources humaines des centres de santé existants. Cette organisation est implantée dans le Département en 2009 et mène des actions humanitaires au niveau du canton. Ses activités consistent en une prise en charge de la malnutrition aiguë sévère et modérée. Parallèlement, Alerte Santé réhabilite des infrastructures d'accès à l'eau et d'assainissement au niveau des centres de santé et diffuse des bonnes pratiques d'hygiène au sein des communautés afin d'améliorer la santé des enfants pour prévenir la malnutrition.

- ACTED (Agence d'Aide à la Coopération Technique et de Développement) .C'est une ONG humanitaire qui met en œuvre un programme d'urgence (distribution des denrées alimentaires de première nécessité) pour répondre aux besoins des populations affectées par des crises alimentaires et nutritionnelles. En partenariat avec le PAM, ACTED assure la distribution des coupons aux ménages vulnérables qui s'approvisionnent auprès des fournisseurs agréés lors des foires alimentaires organisées à cet effet. Dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, ACTED bénéficie d'un appui de l'UNICEF à travers la distribution de l'eau de javel et récipients pour eau à certains ménages ciblés.
  Progressivement, ACTED est en train de faire une transition de l'urgence vers le développement en proposant aux populations des activités productives afin de diversifier leurs sources de revenus. Cette action est réalisée en partenariat avec la FAO qui soutient les ménages vulnérables en petit matériels (houes) et en intrants agricoles.
  ACTED développe également les activités génératrices de revenu, le reboisement des ouadis à travers son volet environnement, des activités de l'élevage et de la conscientisation collective. Enfin, elle œuvre pour la prévention, la gestion de la catastrophe naturelle et la résilience.

- Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) est un programme d'état qui intervient dans le secteur agricole en appui conseil et en matériels agricoles notamment les intrants et des labours. Ses actions se trouvent gérés par la SODELAC.Certaines organisations ont bénéficié de forage d'eau, de matériels d'irrigation (motopompe et accessoires).

- La Société de Développement du Lac (SODELAC) est une structure d'encadrement des producteurs. A travers le PNSA les producteurs bénéficient des appuis du secteur de la SODELAC. Elle contribue ainsi à la valorisationdes Ouadis dans le canton.

- Le projet GIRAFE intervient dans le cadre de la gestion des conflits entre homme et éléphant (CHE). C'est un projet d'une durée de deux ans. Ce projet à mis sur pied un comité villageois à Albout pour jouer le rôle de sensibilisation et d'organisation des producteurs. Les membres du comité sont formés et outillés en techniques de répulsion des éléphants.

Les services déconcentrés de l'Etat :

Le chef-lieu de la sous-préfecture, Doum'-Doum abrite les différents services techniques de l'état qui sont l'agriculture et de l'environnement, service de l'élevage et de l'hydraulique, service de l'éducation nationale, service de la santé, et de l'affaire sociale, de l'administration du territoire et de la sécurité publique).

Quelques agents font office de responsables et chefs de service. Leur intervention couvre tout le canton. Ils assurent pleinement leur fonction conformément aux textes et sont porteurs du bien-être des populations rurales.

Tableau VI : Effectif des services techniques opérant dans le secteur du développement rural du canton

Service	**Effectif**
Agriculture et environnement	1 chef de secteur, 1 chef de zone et 1 agent vulgarisateur de SODELAC, 1agent forestier qui siègent à Doum-Doum
Elevage et hydraulique	1 agent vaccinateur bénévole
Education nationale	2 instituteurs qualifiés, 3 maitres communautaires
Santé	1 infirmier diplômé d'état et 1 garçon de salle

1.2.6. Les infrastructures

On dénombre plusieurs types d'infrastructures dans le canton Albout parmi lesquelles nous avons les infrastructures éducatives, sanitaires, hydrauliques, routières, etc.

- Les infrastructures éducatives :

Sur le plan éducatif, il y a 4 (quatre) écoles dont les infrastructures sont construites en potopoto et en hangar. Le domaine éducatif souffre cruellement de l'insuffisance des salles et des équipements pour un encadrement adéquat. Le personnel enseignant dans les écoles primaires du canton est constitué de deux(2) instituteurs formés et de 3 maîtres communautaires ; soit un total de cinq (5) enseignants pour tout le canton.

Il se pose un problème de fréquentation de l'école par les jeunes en âges scolarisables. Pour un nombre total des jeunes scolarisables de 2129 écoliers dont 1160 filles, on remarque qu'il ya seulement 226 enfants dont 60 filles qui fréquentent les cours dans ces trois écoles.En tout 1903 enfants dont 1100 filles ne sont pas inscrits. Que dire si les parents n'ont pas pris conscience de l'avenir de leur progéniture ? Ya-t-il un enjeu caché ? A cela il est impératif et important de sensibiliser les parents pour l'envoi des

enfants à l'école. La qualité de l'enseignement aussi est un frein à la progression des enfants. On note de longues et fréquentes absences des enseignants qui sont mobiles pour des raisons sociales.

Il ya eu création des cours d'alphabétisation fonctionnelle pouvant aider les personnes adultes à s'instruire. Malgréces dispositions prises pour amener cette classe à apprendre à lire et écrire, il ya toujours des retenus qui font que les adultes ne s'y intéressent pas. Les apprenants même s'ils sont inscrits n'arrivent pas à finir les leçons retenues dans le programme.

Photo N٩I : Ecoliers devant les salles de cla sse à Albout

Tableau VII : Etat des lieux des effectifs et des salles de classe

Villages	Garçon	Fille	Poto-poto	Dur	Hangar	Maitre qualifies	Maitre communautaire	Forages
Albout	103	25	1	0	1	2	1	0
Kalerom (école communautaire arabe)	26	12	0	0	2	0	1	0
Dillairom	37	23	0	0	2	0	1	0
Total	166	60	1	0	5	2	3	0

Source : inspection pédagogique de l'enseignement de base de Doum-Doum

Les infrastructures sanitaires

Pour assurer le soin de la population le canton dispose d'un seul centre de santé construit à Albout en potopoto. Il est placé sous la supervision du district sanitaire de Kouloudia. Les consultations et soins sont assurés par un personnel composé d'un Infirmier Diplômé d'Etat (IDE) et d'un garçon de salle.

Ce centre ne répond pas aux normes internationales qui stipulent qu'il faut un infirmier pour 5000 personnes. Ce centre couvre théoriquement 30 villages du canton avec un rayon d'action de 15 km. Le taux de fréquentation oscille entre3 à 4 patients par jours

pendant les mois de mars à juillet et augmente de 10 à 50 pendant le mois d'aout à décembre. Cette augmentation laisse penser à une période critique où la population est menacée par les pathologies (paludisme, parasitisme etc…) Le centre est desservi par un forage équipé d'une pompe à motricité humaine. Sa gestion est assurée par un comité appelé Comité de Santé(COSAN) qui assure la bonne marche et les orientations pour le bon fonctionnement du centre.

Photo N°III : Les patients devant la salle de cons ultation (Albout)

Photo N°V : Des patientes devant le hangar d'obser vation (Albout).

- **Les infrastructures hydrauliques villageoises** :

Le canton compte en tout trente trois (33) forages manuels et 12 puits traditionnels. Au plus 80% des 41 villages sont couverts par les forages.Il se pose un problème de répartition dans les groupes de villages et villages. Il arrive que certains villages n'en

disposent d’aucun forage. Il faut dont un renforcement en nombre suffisant des pompes pour mettre la population à l’abri de la consommation d’eau potable. De cette consommation saine dépend la santé de la population.

Tableau VIII : Répartition des forages par groupe de villages

Groupe des Villages	Nombres des Forages	Observations
Albout	13	
Dillairomkeiri	10	
Kaleirom ouest	10	
Total	33	

Photo N°V : Un forage offert par Alerte Santé pour la communauté et le centre de santé

1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES

1.3.1. Agriculture

Elle est pratiquée en grande partie sur les dunes de sable en culture de pénicillaire. Une petite partie seulement des ouadis est mise en cultures maraichères. La culture du maïs et des tubercules se pratiquent dans les polders localisés dans les cantons voisins (Kouloudia). On estime à 80% la population du canton qui pratique cette activité. C'est une agriculture de subsistance laquelle est tributaire des eaux de pluie mais aussi des eaux de crues du lac qui déposent dans les bras du Lac et les ouadis d'importantes quantités de limons très propice aux cultures de contre saison.

Les principales cultures pratiquées sont : le mil,le maïs, le gombo, le manioc, les patates et le haricot.Ces cultures ont pour la plupart un régime pluvial qui varie selon les saisons pluvieuses. Les quantités de pluies tombées sont de l'ordre de 370,4mm en moyenne pour la dernière campagne agricole. Sous ce régime les cultures ont pu boucler leur cycle avec des rendements moins probants.

Tableau IX : Superficies et productions céréalières

Cultures	Superficie (hectare)	Rendements (kg/hectare)	Production estimée (tonne)	Production réalisée (tonne)
Mil	108	150-500kg/ha	35,1	16,2
Maïs	101	1000-2000 kg/ha	151,5	101
Haricot	25	200 -300 kg/ha	7,5	5
Gombo	29	150 -200kg/ha	5,8	4,35
Total	263		269,3	35,5

Source : Données recueillies par les animateurs (2014)

La production céréalière est estimée à 117,2tonnes répartie sur l'ensemble de la population et donne une moyenne annuelle de 10,84 kg par personne. Ce rapport est insignifiant comparativement à une étude réalisée au Mayo-kebbi qui stipule que le besoin céréalier annuel moyen par personne est de 150kg.

Il ya donc famine d'où une urgence est souhaitée pour venir en aide pour cette population rurale.

Il existe 31 ouadis sur l'ensemble du canton dont 3 sont mis en exploitation. Les cultures maraîchères sont pratiquées dans les ouadiset celles-ci comportent les cultures suivantes :oignon, tomate, gombo, carotte, concombre. Les cultures maraîchères sont exploitées sur une superficie d'environ14 hectares. La production obtenue est faible et est destinée en partie pour l'autoconsommation et le reste vendu sur le marché local.

L'agriculture dans les Ouadis se rapporte essentiellement au maraichage mais l'on y trouve des cultures pluviales telles que les céréales. On note la présence de quelques ouadis aménagés de manière traditionnelle à Bourngoul Kourna1, Nguirom1 et Albout. Ces Ouadis offrent un atout favorable à trois compagnes en cas de maîtrise d'eau. Ces campagnes sont lessuivantes :

- une campagne hivernale de juin à septembre ;
- une campagne de saison sèche et froide entre octobre et février ;
- une campagne de saison sèche et chaude qui s'étale de mars à mai ;

Les producteurs agricoles du canton Albout sont confrontés à des difficultés telles que : l'insuffisance des matériels agricoles, la présence continue des ennemis de cultures plus particulièrement les pachydermes qui détruisent les cultures, la mauvaise répartition pluviométrique, la pauvreté des sols et l'insuffisance dans l'encadrement des producteurs.

Ces difficultés sont fréquentes et ne permettent pas d'assurer une production suffisante. Ainsi certaines personnes migrent vers les villes à la recherche du travail ou pour exercer une activité commerciale.

1.3.2. Élevage

Les activités pastorales constituent pour la population du cantonune source économique la plus importante. En occurrence l'élevage du gros bétail est unesource de devisesmonétaires pour les éleveurs. Ses produits et sous-produits sont destinés pour la plus grande partie à l'exportation ou à la vente locale.

Les groupes d'éleveurs se répartissent en deux grandes catégories ayant des vocations remarquables à savoir le groupe des bouviers (possédant généralement des moutons en plus de leurs bœufs) et les chameliers (possédant généralement aussi des moutons et parfois quelques bœufs en plus du cheptel des chameaux).Ces derniers sont dans une classe des transhumants.Ils ont des casernements temporaires dans les camps (férrick) et choisissent des zones tampons où ils reviennent à un rythme saisonnier parquer et faire paître les animaux.Cette pratique entraîne des pertes d'animaux et des conflits entre agriculteurs-éleveurs et/ou éleveurs-éleveurs qui se soldent par les tueries intercommunautaires.

Il ya cependant des éleveurs sédentaires qui habitent dans les villages et qui pratique un élevage extensif.

Plusieurs espèces sont élevées parmi lesquelles on compte les bovins, les ovins,les équins,les asins, les camelins et la volaille.Chaque ménage est caractérisé par la présence d'au moins une espèce. Selon les résultats reçus lors des enquêtes, on dénombre en tout 1830 vaches, 1300 moutons, 40.980 chèvres, 1462 ânes, 533 chevaux et 257 chameaux. La présence de la volaille est remarquée dans chaque ménage. Un chiffre estimatif de 76.040 sujets permet d'apprécier la présence de cet élevage qui est le plus souvent détenu par les femmes.Tous ces animaux sont élevés dans trois mille huit cent deux(3802) ménages.

Le canton Alboutne dispos pas de poste vétérinaire ni d'un parc de vaccinationalors que la zone comporte des animaux à effectif conséquent pour accueillir une structure de traitement et de soins. Les pathologies aviaires en occurrence la maladie de News Castledéciment les volailles et rendent vulnérables les familles qui tirent leurs profits de cet élevage. Même les ovins, caprins et bovins ne sont pas à l'abri de certains parasitismes sanguins, internes et externes causé par les tiques, les douves, la pleurose et la fasciolose. Ilya aussi les maladies telluriques telles que le Charbon bactéridien , le charbon symptomatique et la Pasteurellose qui sévissent dans lecanton.

Le traitement des animaux se fait à domicile avec des produits achetés chez les marchands ambulants,

En plus des pathologies citées, il faut souligner qu'il ya une insuffisance du personnel d'encadrement et la mauvaise pratique des éleveurs qui freine le développement du secteur.

La présence d'un poste à Doum-Doum ne couvre pas la zone et le mal se maintient assez longtemps au sein des élevages familiaux.

1.3.3 Commerce

De part son enclavement le canton ne dispose pas de marché important.Toutefois dans le chef-lieu il ya un marché hebdomadaire qui sert de lieu d'approvisionnement de la population. Nous dirons que les activités commerciales sont très peu développées. Dans les villages on note la présence des petits commerçants qui vendent des denrées alimentaires (du mil pénicilaire, bétail, et produits artisanaux fabriqués par les femmes) et les produits de premières nécessité (savon, crème, allumettes, etc …).

Les produits manufacturés proviennent du Nigeria et les produits locaux sont fournis par les producteurs et les artisans de la place.

Le plus important marché du canton se tient les samedis à Albout. Les commerçants locaux et les populations le fréquentent en vendant leurs produits. Ils parcourent des pistes et routes sur des engins à deux roues (motos) ou sur des chevaux, des ânes et des chameaux. Certaines pistes sont difficiles à pratiquer parce qu'elles traversent des ouadisou des dunes sableuses. Il ya par ailleurs des camionneurs qui facilitent le déplacement des commerçants.

Le secteur commercial éprouve d'énormes difficultés qui ne permettent pas son épanouissement. Les véritables difficultés sont : l'inexistence d'une institution de micro-finance pouvant rehausser le niveau économique des commerçants, le mauvais état des routes pour permettre l'écoulement des produits vers les autres villes et la mauvaise organisation des commerçants qui n'arrivent pas à se mettre en groupement des vendeurs et revendeurs des articles.

1.3.4 Artisanat

Le secteur artisanal est peu développé. On trouve entre autres les cordonniers, des groupes des potiers, des producteurs de calebasse, de forgerons, des tresseurs des natteset les éventails. Ces activités sont pratiquées d'une manière individuelle ou collective et ne sont exercées que par une minorité.

Les produits sont vendus sur les marchés hebdomadaires et constituent des produits de service pour les consommateurs et un gain économique pour les ménages. Les activités artisanales sont exercées en grande partie par les femmes.

C'est une activité à promouvoir en milieu rural mais qui reste ignorée par les services d'encadrement. Pour permettre le développement du secteur il faut une prise de conscience des artisans qui doivent s'auto-promouvoir et s'organiser pour la gestion collective de leurs biens.

1.3.6 Autres activités

En dehors des activités de productions et d'échanges commerciales, deux autres activités lucratives sont pratiquées par les jeunes et les femmes. Il s'agit du transport des personnes à bord des engins à deux roues (motos). Les détenteurs de ces engins se livrent au ramassage des voyageurs moyennant des prix fixés selon les distances à parcourir. C'est un moyen moderne car il facilite de nos jours de voyager et les peines de marches sont réduites. Bien que les pistes rurales ne soient pas bonnes les usagers se servent et encourent des accidents de route.

Les femmes du village pratiquent la cueillette. Cette activité consiste à ramasser des fruits des arbres sauvages tels quele*Balanitesaegyptiaca, le Zizyphus mauritiana et d'Hyphaenathebaica.* Ces fruits sont vendus en entier ou transformés sur les marchés.

II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON ET OPTIONS DE DEVELOPPEMENT PAR DOMAINE

2.1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE

2.1.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Baisse de la production céréalière	A l'échelle du canton	– Insuffisance en matériels agricoles, – Destruction des cultures par les pachydermes – Pauvreté des sols – Manque d'organisation des producteurs	– Déplacement de la population à la recherche de terres fertiles ; – Insécurité alimentaire ; – Exode rural.	– Existence des ouadis et des polders ; – Existence d'un service d'encadrement (SODELAC)dans la sous préfecture – Population laborieuse	– Exploiter les ouadis et les polders – Lutter contre les ennemis de cultures(leséléphants) – Former les producteurs aux paquets techniques de production agricole – Doter les producteurs en matériels agricoles modernes
Insuffisance du pâturage	A l'échelle du canton	– Mauvaise pluviométrie, – Surpâturage –	– Amaigrissement des animaux, – Mauvaise qualité de la viande. – Mauvaise production du lait et de la reproduction	– Existence d'un nombre important de cheptel – Existence d'un service de l'élevage dans la sous préfecture	– Elaborer des conventions de gestion des pâturages – Eviter les libres pâturages en créant des comités de gestion – Sensibiliser les éleveurs sur les bonnes de l'élevage
Mauvaise santé des animaux	A l'échelle du canton	– Difficulté d'accès aux produits vétérinaires – Absence d'organisation des éleveurs – Insuffisance des agents vétérinaires – Manque de parc de vaccination –	– Fréquence des maladies – Epidémies récurrentes – Pertes des têtes de bétail – Baisse de prix aux marchés –	– Existence de races adaptées au milieu – Existence d'un nombre important de cheptel – Existence d'un service de l'élevage dans le sous préfecture	– Mettre en place une pharmacie communautaire vétérinaire – Sensibiliser et organiser les éleveurs en groupement de défense sanitaire – Former les auxiliaires vétérinaires – Construire le parc de vaccination

2.1.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Baisse de la production céréalière	– Des grandes superficies ouadis et polders existent	– Introduction des innovations tendant à réduire les pertes des productions agricoles – Promoution des techniques agricoles adaptées au milieu	– Augmenter la production agricoledans le canton de 20% d'ici 4 ans
Insuffisance du pâturage	– Des aires existantes dans les ouadis et zones exondées	– Règlementation des aires de pâturages et adoption d'un système d'élevage intensif	– Rendre disponible le pâturage en quantité et qualité
Mauvaise santé des animaux	– La race bovine est adaptée au milieu – Existence d'un service de l'élevage dans la sous préfecture	– Promotion d' un système de santé animale communautaire	– Améliorer la santé animale

2.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

2.2.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Ensablement des ouadis	A l'échelle du canton	Mauvaise pluviométrie Erosion éolienne Erosion hydrique Coupe abusive des arbres Surpâturage	Réduction des superficies cultivables Baisse de la production agricole	Main d'œuvre disponible ; Présence des Services d'encadrement dans la sous préfecture. Les ouadis existent en nombre important	Elaborer un programme de reboisement pour la protection des ouadis. Fixer les dunes mouvantes. Sensibiliser à la bonne gestion des ressources

Migration des espèces fauniques.	A l'échelle du canton	Mauvaise pluviométrie Insuffisances des aires de protection Pression démographique Coupe abusive des arbres	Vide écologique. Inexistences des espèces fauniques ; Réduction du nombre des espèces	Zones favorable au développement de la faune. Un service de l'environnement existe	Sensibiliser les populations à la protection de la faune
Déforestation des ouadis	A l'échelle cantonale	Construction des maisons Besoinsménagers Débroussage des champs	Sols dénudés Réduction du peuplement des essences d'arbres Déséquilibre de l'écosystème	Un service de l'environnement en place Prise de conscience de la population.	Sensibiliser la population sur la protection de l'environnement Créer des zones de mise en défens. Encourager la régénérescence naturelle.

2.2.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Ensablement des ouadis	Main d'œuvre disponible ; dans le canton. Les ouadis existent en nombre suffisant	Promotion des actions de gestion et de protection des ouadis.	Réduire le phénomène d'ensablement des ouadis
Migration des espèces fauniques.	Zones favorable au développement de la faune. Un service de l'environnement existe	Adoption de nouveaux comportements environnementaux.	Protéger et maintenir les espèces fauniques
Déforestation des ouadis	Un service de l'environnement en place Prise de conscience de la population.	Mise en œuvre d'une politique communautaire de protection des ouadi	Régénérer les essences forestières dans les ouaddis

2.3. Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, …)

2.3.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible capacité des femmes et des jeunes à entreprendre des activités génératrices de revenus.	A l'échelle cantonale	Inexistences des établissements de micro crédit. Pauvreté Manque des organisations de base	Faible autonomie financière chez les femmes. Difficulté à supporter les charges familiales	Les cibles sont les jeunes, les femmes.	Favoriser l'octroi des crédits aux couches vulnérables. Organiser et renforcer les capacités des groupes vulnérables
Enclavement de certains villages du canton	Albout-Amérom et Albout-Kouloudia	Pistes rurales non aménagées. Canton non couvert par la téléphonie mobile	Circulation réduite pendant la saison de pluie. Frein à l'activité commerciale. L'accès à la ligne téléphonique est difficile.	La volonté de la population à contribuer pour un désenclavement Les bras valides existent	Aménager les pistes rurales : Albout-Amerom(32km)via Doum Doum et Albout-Kouloudia(20km)via Malloum. Faire un plaidoyer pour l'Installation de la téléphonie mobile.

2.3.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible capacité des femmes et des jeunes à entreprendre des activités génératrices de revenus.	Les cibles sont les jeunes, les femmes.	Promotion d'une politique de développement des AGR	Augmenter les capacités des femmes et des jeunes à entreprendre des activités génératrices de revenus
Difficulté de communication dans les villages du canton	La volonté de la population à contribuer pour un désenclavement Les bras valides existent	Désenclavement des villages par l'aménagement des pistes rurales l'utilisation de la téléphonie mobile	Faciliter les communications entre les villages du canton.

2.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

2.4.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible couverture sanitaire	Tous les villages du canton	– Insuffisance en personnel de santé – Cherté des médicaments – Manque de moyen d'évacuation de malades – Mauvais état des pistes – Eloignement des centres de santé	– Fréquence des maladies – Mort des patients – Complication pendant l'accouchement	Existence de Centre de sante a Albout moins de 10km Existence d'un District à Kouloudia à 18 km	Sensibiliser la population sur l'importance de fréquentation de centre de sante Construire un centre de santé.
Insuffisance de l'eau potable	Bonnet, kalisom, Doum-doum mai, maloboiti et tous le groupe 1	– Insuffisance de forage – Faible revenu de la population – Manque d'organisation locale – Mauvaise qualité de la nappe phréatique par endroit	– Consommation des eaux de mauvaise qualité – Fréquence des maladies hydriques	Nappe Phréatique peu profonde dans certains villages. Contribution locale disponible.	Implantation des forages à pompe manuelle dans certains villages

2.4.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible couverture sanitaire	– Existence de Centre de sante a Albout moins de 10km – Existence d'un District à Kouloudia à 18 km	– Renforcement de la carte sanitaire et de son équipement – Formation du personnel du centre de santé	– Assurer une bonne couverture sanitaire à la population rurale
Insuffisance de l'eau potable	– Nappe Phréatique peu profonde dans certains	– Renforcement en ouvrages d'hydrauliques villageoises	– Satisfaire les besoins de la population en eau potable.

	villages. –Contribution locale disponible.	–Promotion d'une gestion communautaire des installations hydrauliques	

2.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

2.5.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Sous scolarisation des enfants	Albout, NGunom outa, Kalerom, dilairom, Boutati, Keiri Kalerom	–Ignorance des parents –Eloignement des écoles –Manque de la cantine scolaire –Insuffisance en enseignants qualifiés	–Analphabétisme, –Délinquance juvénile	–Existence d'une inspection pédagogique dans la sous préfecture –Existence d'un nombre important d'enfants en âge d'aller à l'école.	–Sensibiliser sur la scolarisation –Construire et équiper les salles de classe –Former des maitres communautaires –Instaurer la cantine scolaire dans les écoles
L'analphabétisme en milieu rural	A l'échelle du canton	Manque de centre d'alphabétisation Sous information	Ignorance de la population Sous développement	Existenced'unsecteur d'alphabétisation Les analphabètes existent	Créer les centres d'alphabétisation

2.5.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Sous scolarisation des enfants	– Existence d'une inspection pédagogique dans la sous préfecture – Existence d'un nombre important d'enfants en âge d'aller à l'école.	– Développer et mettre en œuvre des mesures de conscientisation des parents	Augmenter le taux de scolarisation des enfants dans le canton de 14,55% à 35% d'ici 2019.
L'analphabétisme en milieu rural	– Existence d'un secteur d'alphabétisation – Les analphabètes existent	Créer des centres d'alphabétisation dans les graphes de villages. Encourager par les prix de l'excellence les meilleurs alphabétisés.	Réduire le taux d'analphabétisme de 97% à 75% d'ici 2019

2.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

2.6.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Forte intensité des activités ménagères	Tous les villages	Manque de moulin a céréale Eloignement des points d'eau Manque d'appui technique aux organisations féminines	Fatigue continue des femmes durant la journée de travail. Réduction de force et capacité de travail	– Présence des structures d'appui – Politique nationale en faveur de la promotion de la femme Existences des organisations féminines	Implanter les moulins Et les points d'eau Appuyer les organisations des femmes
Marginalisation des femmes	A l'échelle cantonale	Ignorance Analphabétisme Pesanteurs socio culturelles	Retard dans le développement Faible autonomisation des femmes	Existences des organisations féminines – Présence des structures d'appui	Organiser des séances de sensibilisation Alphabétiser les femmes

				– Politique nationale en faveur de la promotion de la femme	

2.6.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Forte intensité des activités ménagères	Existence des organisations féminines	Facilitation de l'accès des femmes aux équipements et services ruraux	Réduire l'intensité des activités ménagères
Marginalisation des femmes	Existence des organisations des femmes	Création d'un cadre d'échange et de participation au développement.	Impliquer les femmes dans le processus de développement

2.7. GOUVERNANCE-SECURITE-PAIX (Y COMPRIS GOUVERNANCE AU SEIN DES ORGANISATIONS)

2.7.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Mauvaise gestion des biens communautaires	A l'échelle du canton	Pauvreté Méconnaissance de la vie associative	Disparition des organisations paysannes Développement séparé Haine La méfiance	Les organisations de producteurs existent Les structures d'appui existent	Sensibiliser et structurer la population Former les organisations à la vie associative
Mauvaise gestion des denrées par la population	A l'échelle du canton	Manque d'infrastructure de stockage. Ignorance de la population Vente précoce des céréales	La famine La perte ou destruction des denrées stockées Pauvreté	La production existe Les structures d'encadrement existent	Sensibiliser et former les producteurs sur la gestion des récoltes Construire de magasins communautaires.

2.7.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Mauvaise gestion des biens communautaires	Les organisations de producteurs existent Les structures d'appui existent	Renforcement des capacités technique de gestion et organisationnelle des OP	Améliorer la gestion des biens communautaires
Mauvaise gestion des denrées alimentaires par la population	La production existe Les structures d'encadrement existent	Promotion d'une gestion communautaire des denrées alimentaires	Améliorer la gestion des denrées alimentaires par la population

III. SOMMAIRE DES GRANDS AXES DE DEVELOPPEMENT DES DIFFERENTS DOMAINES

Domaines	Problèmes majeurs	Axes prioritaires de développement
Agriculture, Elevage, pêche	-Baisse de la production agricole	Introduction des innovations tendant à réduire les pertes des productions agricoles Promotion des techniques agricoles adaptées au milieu
		– Règlementation des aires de pâturages et adoption d'un système d'élevage intensif – Promotion d'un système de santé animale communautaire
Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	-Ensablement des ouadis	Promotion des actions de gestion et de protection des ouadis.
	-Migration des espèces fauniques	Adoption de nouveaux comportements environnementaux
	-Déforestation des ouadis	Mise en œuvre d'une politique communautaire de protection des ouadis
Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, …)	-Faible capacité financière des femmes à entreprendre des activités génératrices de revenus.	Promotion d'une politique de développement des AGR
	-Enclavement de la zone cantonale	Désenclavement des villages par l'aménagement des pistes rurales l'utilisation de la téléphonie mobile
Santé-Eau potable-Assainissement	–-Faible couverture sanitaire	–Renforcement de la carte sanitaire et de son équipement -Formation du personnel du centre de santé

	-Insuffisance de l'eau potable	– Renforcement en ouvrages d'hydrauliques villageoises Promotion d'une gestion communautaire des installations hydrauliques
Education-Jeunesse-Culture-Sport	-Sous scolarisation des enfants	– Développer et mettre en œuvre des mesures de conscientisation des parents
	-L'analphabétisme en milieu rural	Création des centres d'alphabétisation dans les graphes de villages. Encouragement par les prix de l'excellence les meilleurs alphabétisés.
Affaires sociales-Genre	-Surcharges ménagères de la femme	Facilitation de l'accès des femmes aux équipements et services ruraux
	-Marginalisation des femmes	Création d'un cadre d'échange et de participation au développement.
Gouvernance-Paix -Sécurité	-Mauvaise gestion des biens communautaires	Renforcement des capacités technique de gestion et organisationnelle des OP
	-Accès aux services de stockage	Promotion d'une gestion communautaire des denrées alimentaires

IV. PROJETS DE DEVELOPPEMENT SUR LA DUREE DU PLAN

4.1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Aménager et mettre en valeur les ouadis	-Albout (10ha) Gnoumouta (10 ha) DilaromKeiri (10 ha) Kalerom (20ha) Souta (10ha)	CCD CCD CCD CCD CCD	15.000.000 15.000.000 15.000.000 37.500.000 15.000.000	1.500.000 1.500.000 1.500.000 3.750.000 1.500.000	Année 1 Année1 Année1 Année2 Année 2
2. Former les paysans en techniques agricoles	Adam Assari Nguirom Blabousso Boudole Albout Ngnomouta DilariKeiri Kaleroum Souta IndjiTchouloum Seitchiri	CCD	5.000.000		Année 1
3. Construction d'un puits pastoral	Albout Ngnomouta DilairomKeiri Kalerom Seitchiri	Groupements .	10.000.000 10.000.000 10.000.000 10.000.000 10.000.000	1.000.000 1.000.000 1.000.000 1.000.000 1.000.000	Année 3 Année 3 Année 2 Année 2 Année 1

4. Sensibilisation des éleveurs en matière de vaccination et de l'alimentation du bétail	Albout Kalerom DilairomKeiri	CCD CCD CCD	1.500.000 1.500.000 1.500.000	150.000 150.000 150.000	Année1-3 Année1-3 Année1-3
5. Formation des auxiliaires d'élevage	Albout (3) Kalerom (3)	CCD CCD	500.000 500.000	50.000 50.000	Année1 Année 1
6. Construction d'un parc de vaccination	Albout Kalerom	CCD CCD	15.000.000 15.000.000	1.500.000 1.500.000	Année3 Anné3
7. Construction d'une pharmacie vétérinaire communautaire	Albout	CCD	10.000.000	1.000.000	Année1
Sous /total 1			**198.000.000**	**19.800.000**	

4.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Campagne de sensibilisation pour la protection de l'environnement	Tous les villages du canton	CCD	5.000.000	500.000	Année 1
2. Protéger les ouadis contre l'ensablement	Albout Gnoumouta DilairomKeiri Kalerom Souta Indjitchouloum Seitchiri DoumDoum Mai	CCD CDD CDD CDD CDD CDD CDD CDD	PM	PM	Année2
3. Installation de mini pépinières villageoises	Albout Dilairom Kalerom	CCD CCD CCD	1.500.000 1.500.000 1.500.000	150.000 1.500.000 1.500.000	Année 1 Année1 Année1
Sous /total 2			**9.500.000**	**950.000**	

4.3. ECONOMIE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Construire une aire d'abattage	Albout	CCD ,comité de gestion du groupement	10.000.000	1.000.000	Année 1
2. Doter les groupements de micro crédit pour les AGR	Albout(grpmt féminin AL Nadja)	CCD, Comité de gestion du groupement	4.500.000	450.000	Année 1
	Ngnomouta (grpmt mixte Mambal)	CCD,Comité de Gestion du groupement.	4.500.000	450.000	Année 1

	Ngnomouta(grpmtChoulo)	CCD,Comité de Gestion du groupement.	3.500.000	350.000	Année 1
	Seitchiri(grpmt Allah Basse)	CCD,Comité de gestion du groupement.	4.500.000	450.000	Année 1
	DilairomKeiri(GrpmtBare)	CCD,Comité de gestion du groupement	3.500.000	350.000	Année 1
	NguiromDinarti (grpmt des jeunes Indji)	CCD, Comité de gestion du groupement	4.500.000	450.000	Année 1
	Doum Doum Mai	CCD,Comité de gestion du groupement.	4.500.000	450.000	Année 1
3. Aménagement de piste rurale	Albout- Doum Doum (7km) Albout-Kamerom (25km)	CCD	10.000.000 25.000.000	1.000.000 2.500.000	Année 1 Année 3
4. Faire un plaidoyer pour l'implantation d'une pilonne téléphonique	Facultatif		PM		Année 1
Sous/total 3			**74.500.000**	**7.450.000**	

4.4.SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Construire et équiper un centre de santé	Albout	CCD	75.000.000		Année 1
2.Organisation de séances de sensibilisation sur la CPN et PEV	Albout DilaromKeiri Kaleirom	CCD CCD CCD	1.000.000 1.000.000 1.000.000		Année 1
3.Installation de forage équipé de pompe à motricité humaine.	Alla Ngorma Bla bora Blango Armani kitchi Adam Wolori Gnomouta DoumDoum Mai Albout Amanikouka Nguiromkokoti Soulouti Nguiromdinarti Amai 1 Alla Ngomo2	-CCD CCD CCD CCD CCD CCD CCD CCD CCD CCD CCD CCD CCD CCD CCD	1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000	-125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000	Année1 Année1 Année1 Année1 Année1 Année1 Année1 Année1 Année2 Année2 Année2 Année2 Année2 Année2 Année2

	Koutorom	CCD	1.250.000	125.000	Année2
	Djihamkoketi	CCD	1.250.000	125.000	Année2
	DilairomKarati	CCD	1.250.000	125.000	Année3
	Dilairommossari	CCD	1.250.000	125.000	Année3
	DilairomMamadou	CCD	1.250.000	125.000	Année3
	Grobilini	CCD	1.250.000	125.000	Année3
	Dlairombourtati	CCD	1.250.000	125.000	Année3
	Adamsari	CCD	1.250.000	125.000	Année3
	AlhadjTouti	CCD	1.250.000	125.000	Année3
	Dargnouma	CCD	1.250.000	125.000	Année3
	Dilairom	CCD	1.250.000	125.000	Année4
	Delleyembodouti	CCD	1.250.000	125.000	Année4
	Darkaya	CCD	1.250.000	125.000	Année4
	Konkilia	CCD	1.250.000	125.000	Année4
	Kalerom	CCD	1.250.000	125.000	Année4
	Fiteye	CCD	1.250.000	125.000	Année4
	Bonnet	CCDD	1.250.000	125.000	Année4
	Mbodorom	CC	1.250.000	125.000	Année4

Sous/total 4			**118.000.000**	**11.800.000**	

4.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Suivre les écoles communautaires	Kalerom Bourtali	CIVD CIVD	PM PM		Année1 Année1
2. Construction de salles de classes équipées	Albout Gnoumouta	APE APE	50.000.000 50.000.000	5.000.000 5.000.000	Année 1 Année3
3. Organisation de campagnes de sensibilisation pour la scolarisation des filles	Echelle cantonale	CCD	7.000.000	7.000.000	Année 1 et 2
4. Organiser et réaliser des séances d'alphabétisation	Echelle cantonale	CCD	PM		Année 2
5. Formation continue des enseignants	Echelle cantonale	CCD	5.000.000	500.000	Année 1
Sous/total 5			**112.000.000**	**11.200.000**	

4.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Dotation des groupements féminins en moulin à mil	Albout	CCD	4.000.000	400.000	Année 1
	DoumDoum Mai	CCD	4.000.000	400.000	Année 2

	GnoumOuta	CCD	4.000.000	400.000	Année 3
	Nguirom	CCD	4.000.000	*400.000*	Année2
	Dinarti	CCD	4.000.000	400.000	Année1
	Dilaromkeiri	CCD	4.000.000	400.000	Année4
	Kalerom	CCD	4.000.000	400.000	Année4
2. Sensibiliser, structurer et former les personnes vulnérables en organisation ou association.	Echelle cantonale	CCD	1.500.000	150.000	Année 1
3. Sensibiliser la population sur l'aspect genre	Albout Kalerom Keiri	CIVD CIVD CIVD	250.000 250.000 250.000	25.000 25.000 25.000	Année 1 Année 2 Année 2
Sous/total 6			**30.250.000**		

4.7. GOUVERNANCE-PAIX -SECURITE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Former les OP en techniques de gestion associative	Echelle cantonale	CCD	1.500.000	150.000	Année 1, 2,3
1. Former et sensibiliser sur les techniques de gestion des récoltes	Dans les grappes de villages	CCD	4.000.000	400.000	Année1,2,3,4
Sous/total 7			**5.500.000**	**550.000**	
Totaux (S/t 1+2+3+4+5+6+7)			**547 750 000**	**54 775 000**	

V. MECANISME DE LA MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME D'ACTIONS

Etant donné que les activités programmées couvrent la période de quatre ans ; il est retenu dans le processus de mise en œuvre que les instances de décisions et d'orientations qui sont les comités inter-villageois de développement et le comité cantonal soient les porteurs des actions retenues. Le comité cantonal est porteur de toutes les actions et dispose d'une capacité pour la recherche de financement.

Pour permettre la bonne mise en œuvre des actions, il est important de sensibiliser davantage la population et la préparer pour les participations effectives aux actions en contribuant avec un taux de 10%.

Selon le planning des projets de développement (élaboré ci-haut) il ressort un besoin d'un montant total de **429.750.000 F** pour couvrir les actions. Il est cependant attendu des bénéficiaires une participation locale d'un montant de **42.975.000F**. Ce montant diffère d'une année à l'autre compte tenu des priorités accordées aux projets.

Ainsi le comité cantonal de développement a la mission de rechercher auprès des bailleurs et / ou de l'état les financements qui se chiffrent à**386.775.000F.**

Ce comité doit également suivre le plan annuel de travail qui se résume en actions à exécuter au cours de la première année. Ce plande travail qui est la somme des activités touchant les sept domaines a un coût de **239.785.000 F.** La contribution annuelleattendue des bénéficiaires pour l'exécution des activités est de **23.978.500 F** représentant 10% à mobiliser en première année. Il est attendu un financement à rechercher auprès des bailleurs pour un montant de **215.806.500 F**.

Le comité doit donc s'appuyer sur ses textes de base pour défendre les intérêts de la communauté.

Pour une question d'efficacité et d'éveil dans ce processus la présence des agents techniques est effective. Ces responsables des services techniques ont la mission d'accompagnement de ces organes.

5.1 Mécanisme de la mise en œuvre des actions

Toutes les actions retenues dans le plan de développement s'inscrivent dans la logiqued'intervention de l'Etat et ont besoin pour leur mise en œuvre une implication de toutes les parties prenantes. Les actions pour la mise en œuvre consiste dont à établir des procédures de suivi des actions et les évaluations pour tirer des leçons et adopter des stratégies de corrections des failles constatées. Il faut pour ce faire avoir la bonne capacité relationnelle et assurer une communication permanente.

Les équipes sont amenées à prendre des décisions conséquentes et maintenir une collaboration en leur sein. L'autorité locale traditionnelle est aussi disposée et se porte le garant des actions et leur réalisation.

5.2 Stratégie de pilotage et de suivi du programme

La mise en place des différents comités au niveau inter-village et cantonal permet de s'assurer du bon mécanisme de pilotage. Ces structures locales sont outillées pour assurer la bonne gestion des actions retenues dans le plan de développement.

Le comité cantonal qui est le porteur direct du plan a la mission d'établir les bilans de la programmation annuelle.

Il est appuyé par les services techniques (régionaux, départementaux et sous – préfectoraux), les ONG partenaires et les bailleurs de fonds qui interviennent dans le ressort territorial du canton. Ces organes externes contribuent ainsi à la bonne gestion et suivent les mises en exécution des projets suivant les attributions faites.

Planning annuel

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels potentiels	Début probable	Durée
Aménager et mettre en valeur les ouadis	Albout (10 ha) Gnoumouta(10ha) DilaromKeiri(10 ha)	CCD CDD CDD	15.000.000 15.000.000 15.000.000	1.500.000 1.500.000 1.500.000	13.500.000 13.500.000 13.500.000	UE,FAO; PNSA,PAM, Etat.	Année 1 Année 1 Année 1	
Former les paysans en techniques agricoles	Adam Assari. Nguirom, Blabousso, Boudole	CCD	5.000.000 5.000.000 5.000.000	500.000 500.000 500.000	4.500.000 4.500.000 4.500.000	SODELAC, PNSA.UE.	Année 1	
Sensibilisation des éleveurs en matière de vaccination et de l'alimentation du bétail .	Albout Kalerom DilairomKeiri	CIVD CIVD CIVD	500.000 500.000 500.000	50.000 50.000 50.000	450.000 450.000 450.000	ACTED. Secteur élevage.	Année 1 Année 1 Année 1	
Former les auxiliaires d'élevage	Albout Kaleroum	CCD CCD	500.000 500.000	50.000 50.000	450.000 450.000	ACTED ,PNSA. Secteur élevage		

Construction d'une pharmacie vétérinaire communautaire.	Albout	CIVD	10.000.000	1.000.000	9.000.000	Etat,PNSA UE,	Année 1	
Sous/Total 1			**72.500.000**	**7.250.000**	**65.250.000**			
Construire une aire d'abattage	Albout	CCD	10.000.000	1.000.000	9.000.000	Etat.PNSA UE.	Année 1	
Doter les groupements de micro crédit pour les AGR	Albout, Ngnomouta, NgnomoutaChoulo Seitchiri, DilairomKeiri Nguiromdinarti, Doum Doum Mai.	Grgt Al Nadja, Grpt mixte Mambal, grpt mixte de Choulo, grpt Allah basse, grtBare, grtIndji, grpt mixte Aroume.	450.000 450.000 350.000 450.000 350.000 450.000 450.000	45.000 45.000 35.000 45.000 35.000 45.000 45.000	405.000 405.000 315.000 405.000 315.000 405.000 405.000	UCEC,UE, Etat	Année 1	
Sous/total 2			**12.950.000**	**1.295.000**	**11.655.000**			
Construction de centre de santé et Equipement	Albout	CCD, COSAN	75 .000.000	7.500.000	67.500.000	UE, Etat, PNSA BAD	Année 1	
Organiser séance de sensibilisation	Albout	COSAN	1.500.000	150.000	1.350.000	Etat ;UE	Année1	

sur la CPN et la PEV								
Installer les forages équipés de pompes à motricité humaine	Alla Ngoma Bla Bora Blango AmaniKitchi Adam Wolori GnomOuta Doum-Doum Mai Albout	CCD CCD CCD CCD CCD CCD CCD CCD	1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000 1.250.000	125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000 125.000	1.125.000 1.125.000 1.125.000 1.125.000 1.125.000 1.125.000 1.125.000 1.125.000	Etat, UE, FAO	Année 1	
Sous-Total 3			**86.500.000**	**8.650.000**	**77.850.000**			
Doter les groupements féminins en moulin	Albout Dinarti	Groupements des femmes	4.000.000 4.000.000	400.000 400.000	3.600.000 3.600.000	UE, PNSA, BAD,FAO, Etat	Année 1	
Sensibiliser la population sur le genre	Albout Kalerom DilairomKeiri	CIVD CIVD CIVD	400.000 400.000 400.000	40.000 40.000 40.000	360.000 360.000 360.000	UE, BAD, Etat	Année 1	
Former les organisations en techniques de gestion associative et en communication	Albout	CCD	1.500.000	150.000		UE , Etat, FAO, BAD.	Année 1	

Faire un plaidoyer pour l'implantation de pilonne téléphonique	A déterminer	CCD	PM	PM	PM	ARTEL et TIGO	Année 1	
Sous-Total 4			**10.700.000**	**1.070.000**	**9.630.000**			
Officialiser les écoles communautaires	Kalerom et Bourtali	CCD, APE	PM	PM	PM	Etat, UE, BAD	Année 1	
Construire et équiper trois (3) salles de classes	Albout (3 salles)	APE	50.000.000	5.000.000	45.000.000	UE. BAD, Etat,	Année 1	
Organiser des campagnes de sensibilisation sur la scolarisation des filles	Echelle cantonal	CCD, APE	3.500.000	350.000	3.150.000	UE, BAD, Etat.	Année 1	
Former et/ ou recycler les maîtres communautaires	Kalerom ALbout Bourtali DIlairomKeiri	CCD	3.000.000	300.000	2.700.000	Etat, UE, BAD ? ECHO	Année 1	
Sous /total 6			**56.500.000**	**5.650.000**	**50.850.000**			
Former les OP en techniques de gestion associative	Echelle cantonale	CCD	500.000	50.000	450.000	UE, BAD, ECHO, , USAID Etattchadien	Année1	
Sensibiliser et former les producteurs en gestion des récoltes	Echelle cantonale	CCD	1.000.000	100.000	900.000	Contribution locale	Année1	
Sous-Total 7			**635.000**	**63.500**	**571.000**			
Total			**239.785.000**	**23.978.500**	**215.806.500**			

CONCLUSION

Le plan de développement du canton Albout est le fruit d'un travail abattu grâce à la participation active de la population. Il présente un aperçu sur le canton et prend en compte toutes les couches des catégories sociales et culturelles description physique et les aspects socio- économiques du canton. Le résultat du présent travail, résulte d'une collaboration et une réelle implication de la population .Il présente l'état de lieu du canton à travers une description de ses composantes physiques, sociales et économiques. D'après le diagnostic, il ressort que le canton compte de nombreuses potentialités pouvant déboucher sur son essor et permettre une combine de vie favorable pour les habitants.

Les vrais problèmes ressortis et les analyses liées aux différentes causes ont permis de cerner les vraies composantes.

A ces problèmes soulevés, il s'avère nécessaire d'établir une logique qui impliquerait les responsabilités des bénéficiaires afin de bien gérer les actions retenues.

Ce document qui n'est qu'une feuille de route est devenu la propriété dès lors qu'il est validé en assemblée ce jour……/…/2015.

Ainsi le Comité chargé de piloter les actions a pour mission spéciale de porter le plan tout en définissant les modalités de ses révisions.IL a aussi la tâche de rechercher les potentiels bailleurs qui doivent accompagner voire financer les projets et sous-projets retenus.

ANNEXES

Annexe I : Copie de la lettre de demande d'appui transmise

République du Tchad
Unité – Travail – Progrès
Region du Lac
Département de Kaya
Sous-préfecture de Dorim-Drum
Canton d'Albout

Albout, le 31 décembre 2013

Ref N°01/ctm/ALB/2015

Le chef de Canton d'Albout

Au

Coordonnateur de SOS Sahel S/C projet Kaya à

Ngouri

Objet : Demande d'appui
à l'élaboration du PDL

Monsieur,

Suite à l'atelier d'information sur le plan local de développement organisé le 28 décembre 2013 par l'équipe du projet Kaya, la population du Canton, en mon nom nous avons l'honneur de venir par la présente solliciter l'appui de SOS Sahel pour l'accompagner à l'élaboration de son plan développement local.

Espérant que notre demande retiendra toute votre attention pour une suite favorable, veuillez recevoir, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de notre très haute considération

pour la population

le Chef de Canton

Annexe II : Calendrier du processus de concertation, dates, contenu

Activités	**Lieu**	**Dates**	**Nombre de participants**	**Nombre de jours**
Réunion cantonale d'information	Albout	28.12.2013	79	1
Réunion d'information dans chaque village				
Réunion d'information au sein de chaque groupe de villages	Au sein de chaque groupe de villages	22 au 26 février 2014	91 dont 0femme	1 jour par groupe
Mise en place des comités inter villageois de développement et désignation des animateurs locaux volontaires	Au sein de chaque groupe de villages	26 au 30 mars 2014	80	1 jour par groupe
Formation des animateurs locaux volontaires et des membres de comité local de suivi	Doum-Doum	9 et10/04/2014	3	2
Collecte de données de base sur le canton	Tous les villages du canton	12 au 15/05/2014		
Diagnostic participatif par groupe de villages	Par groupe de villages	28 mai au 02 juin 2014	44 dont 4 femmes	2 jours par groupe
Assemblée générale cantonale de diagnostic participatif	Albout	3 déc-2014	20 dont 0 femme	1
Formation des membres des CT	Doum-Doum	18/12/14	12 dont 0 femme	1
Travaux en commission thématique	Doum-Doum	20 au 22/12/2014	8	3
Restitution des résultats des travaux en commission thématique	Au sein de chaque groupe de villages	22 au 24 décembre 2014	87	3
Assemblée générale cantonale d'adoption et de priorisation des projets	Albout	30 mars 2015	35 dont o femme	1
Rédaction et finalisation du PDL	Ngouri	28 mai 2015 au 10 juin 2015	4 dont un consultant	14 jours

Annexe III : Personnes ressources contactées

N° d'ordre	Nom et prénom	Village	Contact téléphonique
01	MbodouAdji	Albout	99688062
02	Alhoye Adam	Albout	99965790
03	Ali Abakar	N'djouta	99695525
04	Oumar Abdoulaye	Nguirom	
05	Adam Kitchi	Amari II	92223282
06	BoulamZachari	Doum-Doum	
07	Abakar Moussa	Bourteti	99394227
08	DaudMahamat	Keiri	99373531

Annexe IV : Liste des membres du CCD/Albout

N°d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Contact téléphonique
01	Ali Moussa Mbodou	Président	99798944
02	Ali Tcharimi	Vice Président	
03	Ali Adji	SG	
04	MalloumMahamatOrdoukou	SGA	
05	Fatime Ali	Trésorier général	
06	Adam Ali	Trésorier G A	99 71 10 88
07	Brahim Abakar	Conseiller	
08	Moussa Kourtou	Conseiller	99 46 53 28
09	Ali Abakar	Conseiller	99866960

10	AlhadjeMalloum Ali	Chargé de matériels	
11	Achta Adam	Chargé de matériels adjoint	
12	Hassan Delleye	Commissaire aux comptés	
13	AbbaMbodou	Commissaire aux comptés	**95 18 56 39**

Annexe V : Noms des animateurs locaux

Village central	*N° du groupe village*	*Noms et Prénoms*	*Contacts téléphoniques*	*Niveau d'étude*
Albout	*1*	*Ali Moussa Mbodou*	*99798934*	
DilaromKeiri	*2*	*DjibrillaSoumaila*	*99211617*	
Kaleroum Ouest	*3*	*HassaneAllaou*	*99975209*	

Annexe VI: Liste des membres des commissions thématiques

Nom et Prénom	**Fonction**	**Service**	**Contact**
Mbodou Moussa	Responsable de centre de santé	Santé	99637401
Ali Hassan	Chef cantonnement forestier	Environnement	95900636
Issa Oumar Nahas	Animateur SODELAC	Agriculture	99678897
NgueyananeTimbert	IPEP	Education	99740228
Ali AbakarMbodou	Chef de poste Vétérinaire	Elevage	99231582
TarassemNoudjiandom	Responsable de centre de santé	Santé	95683017

Annexe VII : Calendrier de travail des CT

Dates	**Zones**	**Activités**
13au 14 janvier 2014	Albout	Atelier de planification locale à l'intention des membres des commissions thématiques avec descente sur le terrain pour les phases pratiques
15 janvier 2014	Albout	Réunion des membres des commissions thématiques pour orienter les domaines
17 au 24 janvier 2014	Albout	Travaux en commissions thématiques
31janvier au 10 février 2014	Groupes de villages	Restitution des travaux en commissions thématiques
25 septembre 2014	Albout	Atelier cantonal de formulation des projets

Annexe VIII : Rapport des travaux des commissions thématiques

Il s'est tenu ce jour le 30 octobre 2014 dans le jardin cantonal à Albout la réunion de restitution des travaux en commissions thématiques dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement Local (PDL). Cette réunion a été présidée par le Chef de projet, Monsieur VaiougouParfait.

Deux points sont inscrits à l'ordre du jour :

1) Faire la restitution des travaux en commissions thématiques réalisés dans les trois groupes de villages zone
2) Divers.

AUTRES

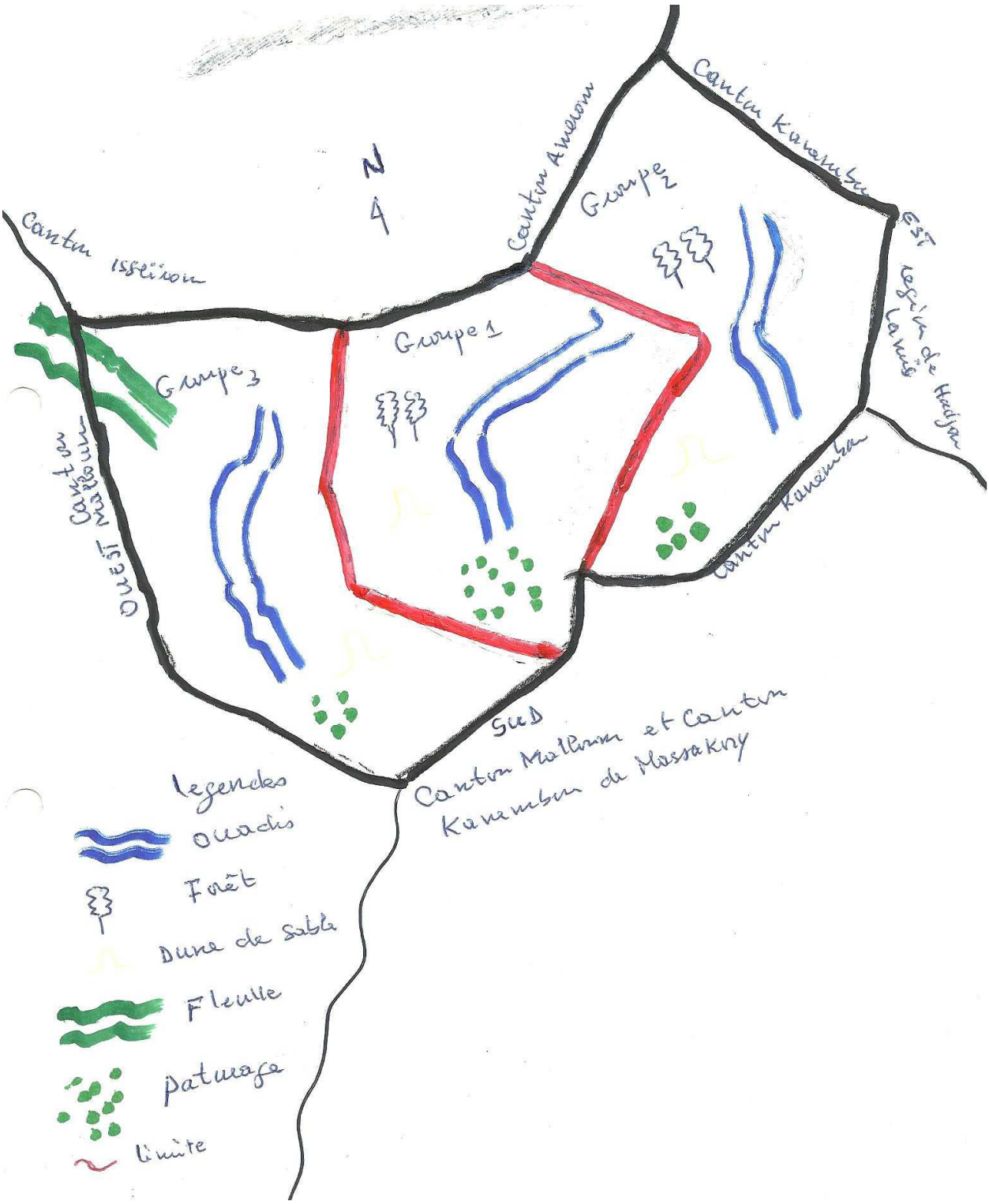

Schéma des ressources naturelles dans le canton

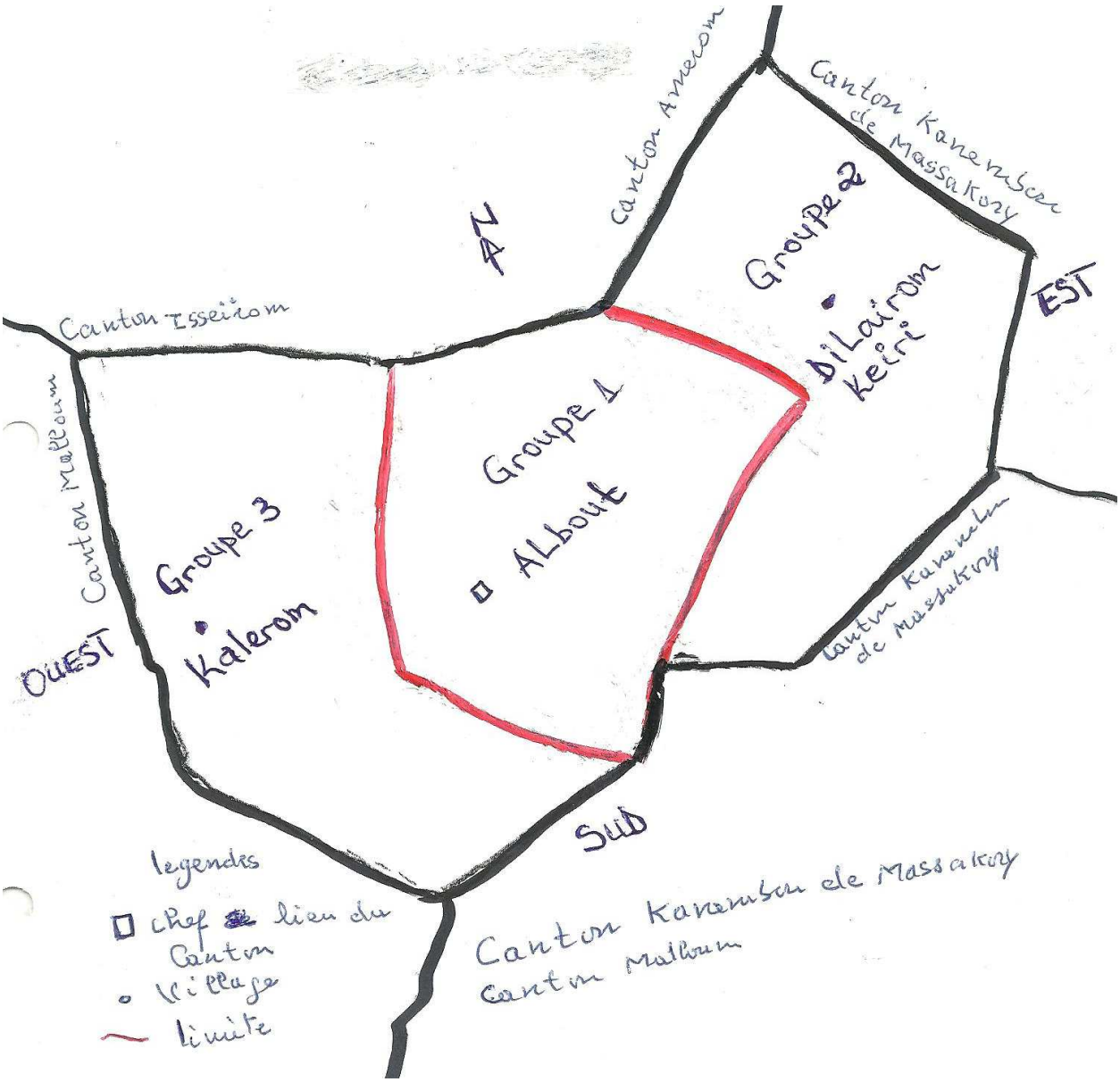

Schéma zonal du canton Albout

Schéma des infrastructures socio économiques du canton

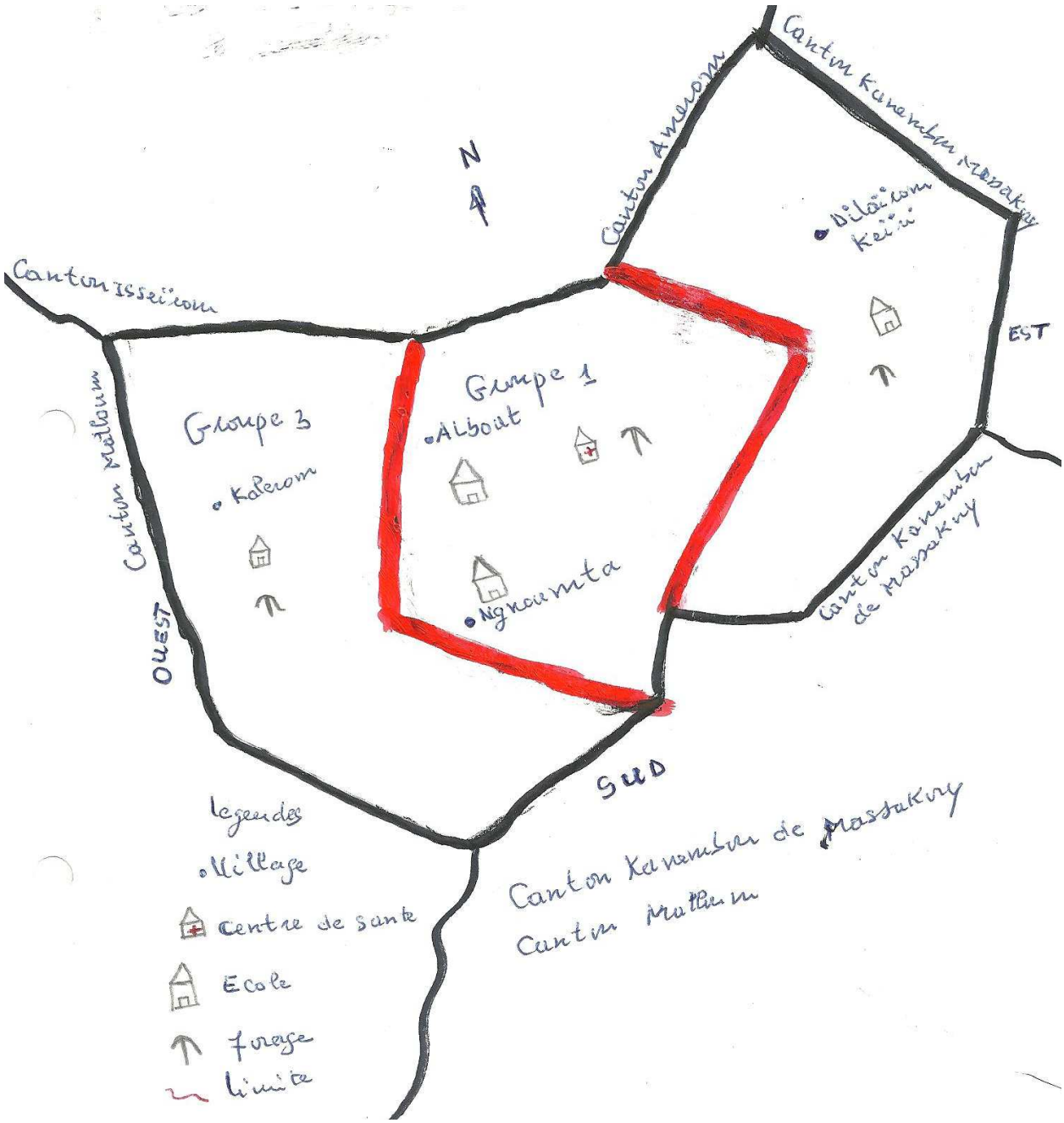

Schéma des infrastructures socio éducatives et sanitaires